

N° 37
JUN 2011

PASSION ARCHITECTURE



Réforme de l'urbanisme :
l'Unsa rencontre
Benoist Apparu (page 4)



Institutionnel
Patrick Liébus,
président de la CAPEB

Bon sens
"Concurrence, heurs
et malheurs"

Vie syndicale
42^e congrès des
architectes à Bordeaux

Dossier spécial
Des solutions
énergétiques

Cahier Spécial
Bourgogne



LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unsa
L'UNION DES ARCHITECTES



**DEVENEZ
PROPRIÉTAIRE**
DE VOTRE RÉSIDENCE
PRINCIPALE
AVEC LE **PTZ+**



AU CRÉDIT MUTUEL, MA DEMANDE DE PRÊT N'EST PAS ÉTUDIÉE DE LOIN.

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires ; c'est pour cela que partout en France, chaque Caisse locale du Crédit Mutuel bénéficie d'une vraie autonomie. Ainsi, si vous souhaitez devenir propriétaire de votre résidence principale, votre chargé de clientèle peut étudier avec vous les avantages du Prêt à Taux Zéro et vous l'accorder directement et simplement.

**UNE BANQUE QUI PEUT PRENDRE SES DÉCISIONS AU PLUS PRÈS DE VOUS,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.com

La profession d'architecte est-elle encore réglementée ?

Il y a un an, nous étions plutôt satisfaits de la transposition de la Directive Service qui semblait correspondre à nos attentes.

En janvier 2011, l'Unfsa s'est inquiétée auprès du Ministère de tutelle d'une nouvelle "actualisation" de la loi de 1977 "sur l'architecture", en apparence anodine, qui conduisait à reprendre le terme précédent "architecte" en complément du terme de "personnes physiques exerçant légalement la profession d'architecte dans les conditions prévues aux articles 10 et 10-1", dont l'introduction en décembre 2009 semblait renforcer la profession réglementée.

La réponse apportée par la Sous-direction de l'architecture est sans ambiguïté et nous confirme l'intention de permettre à des professionnels exerçant dans d'autres pays de la Communauté européenne de créer des sociétés d'architecture en France, sans obligation pour ces personnes physiques de s'inscrire elles-mêmes au tableau de l'Ordre des architectes. Cela revient à autoriser la création en France de sociétés d'architecture détenues majoritairement par des personnes physiques qui pourraient ne pas répondre aux conditions d'accès actuelles de la profession en France, et qui pourraient être exonérées d'apporter certaines garanties ou d'appliquer certaines règles d'exercice imposées aux architectes français.

Cela ne revient-il pas à créer un cadre réglementaire de la profession à deux vitesses : plus contraignant pour les architectes français, moins contraignant pour des personnes physiques exerçant la profession d'architecte dans d'autres pays européens où l'accès à la profession et son exercice ne sont pas réglementés ?

L'Unfsa avait déjà alerté sur les conséquences du Règlement Rome II, qui, depuis le 17 décembre 2009, permet à des professionnels d'autres pays européens de proposer des prestations en France sous la juridiction de leur pays d'origine.

La directive européenne sur les qualifications professionnelles autorise tout professionnel ayant porté pendant trois ans le titre d'architecte dans un pays membre à le porter légalement dans l'ensemble de la Communauté.

La plupart des architectes français sont attachés à la loi de 1977 en apparence vertueuse et ambitieuse bien que ne réglementant, dès l'origine, le recours à l'architecte que pour le projet architectural nécessitant une demande de permis de construire. Dès 1981, ces ambitions ont été atténuées par le décret sur les seuils en exonérant une partie importante des ouvrages modestes et des maisons individuelles, qui constituent pourtant le premier marché pour les architectes ailleurs en Europe !

Aujourd'hui que reste-t-il du cadre réglementaire de la profession d'architecte en France ?

Devons-nous nous inquiéter de voir petit à petit s'effriter le cadre de la loi de 1977 ?

Devons-nous demander des adaptations pour éviter d'entretenir les situations de concurrence défavorables ?

Ce sont des questions dont il est urgent que les instances représentatives de la profession s'emparent.

L'Unfsa doit contribuer à apporter des réponses en adéquation avec nos valeurs, mais aussi avec le développement économique de nos entreprises.

Philippe Klein,
président de l'Unfsa



Couverture

PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS

En haut : Gymnase du Lycée Pierre Gilles de Gennes à Cosne-sur-Loire (architecte : ABW Warnant Architecte-Urbaniste)
© Ait Belkacem

Au milieu : Immeuble de bureaux "Le Katamaran" à Dijon (architecte : François Brandon)
© Pierre Combiér

En bas, de gauche à droite : Patrick Liébus, Justine Knochel et François Patriat © Philippe Maupetit



- ▶ **Actuas** 4-5
Réforme de l'urbanisme :
l'Unfsa rencontre Benoist Apparu
- ▶ **Institutionnel** 6-7
Patrick Liébus, président de la CAPEB
- ▶ **Bon sens** 8-11
"Concurrence, heurs et malheurs"
- ▶ **Vie syndicale** 12-18
42^e congrès des architectes à Bordeaux :
le programme
- ▶ **Dossier** 19-20 et 26-27
"Des solutions énergétiques"
- ▶ **Club Prescrire** 21-25
- ▶ **Collectivité locale** 29-30
François Patriat, président du Conseil régional
de Bourgogne ;
Le Syndicat des architectes de Bourgogne
- ▶ **Cahier spécial Région Bourgogne** 31-34
- ▶ **L'architecture au quotidien** 36-37
"Architecture en milieu agricole" par Justine Knochel
- ▶ **Infos sociales** 38-39
Les négociations sur la dépendance :
l'action de l'Unfsa ;
Bilan et perspectives du séminaire social
- ▶ **Expression libre** 40-42
"Dialogues dessinés" ;
"Les profils acheteurs face à la propriété intellectuelle"



L'UNION DES ARCHITECTES

Réforme de l'urbanisme : l'Unsa rencontre Benoist Apparu

À l'issue d'une large concertation portant sur la réforme de l'urbanisme, à l'initiative de Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du logement, et à laquelle de nombreuses organisations professionnelles, dont l'Unsa, ont participé, une annonce a été faite à la presse de mesures visant à simplifier et à faciliter la mise en œuvre de projets sur l'ensemble du territoire.

Cette démarche affirme l'idée que le projet doit précéder toute action d'urbanisme et toute réglementation et non l'inverse.

L'Unsa, soucieuse de la défense des intérêts des architectes, a participé aux ateliers de réflexion pour la mise en place de cet urbanisme de projet.

De nombreuses mesures figureront dans les ordonnances prévues par la Loi Grenelle 2 de juillet 2010 et seront soumises à l'avis du Conseil des ministres de juillet ou septembre.

Ainsi, le calcul des surfaces SHON / SHOB défavorable aux constructions "environnementalement" vertueuses sera remplacé par un mode de calcul offrant un gain d'environ 10 % de constructibilité.

Les plus-values issues de la vente des terrains constructibles non bâtis seront taxées.

Les procédures et la réalisation de projets d'ensemble seront simplifiées et les recours abusifs seront strictement encadrés.

Le ministre a annoncé une mesure qui ne figurait pas dans les relevés des travaux des participants et rejetée par le rapporteur du groupe de travail :

La modification du seuil de surface de plancher pour les projets d'extension ou de locaux accessoires de construction en zone U des PLU ; le seuil des travaux réalisables sur simple "déclaration préalable" sera porté de 20 m² à 40 m².

Les architectes, réunis en conseil national le 27 mai 2011, ont, par le vote unanime, exprimé leur profond désaccord avec cette disposition qui aura des conséquences catastrophiques sur l'environnement et le paysage.

Ils rappellent que cette mesure évince les seuls professionnels formés et compétents en matière d'architecture.

Monsieur le secrétaire d'État et ses conseillers ont bien voulu recevoir le président de l'Unsa, Philippe Klein, accompagné de son vice-président, Antoine Daudré-Vignier et de Claude Bucher, membre du Bureau, le 27 mai après-midi. Lors de cette réunion, l'Unsa a exprimé son étonnement et son désaccord sur cette mesure et a rappelé que les architectes étaient, parmi les professionnels, les acteurs aptes à mettre en œuvre cet urbanisme de projet voulu par les pouvoirs publics.

À l'issue de cette réunion, ils ont obtenu l'assurance qu'un groupe de travail présidé par un architecte praticien sera très rapidement mis en place pour élaborer les mesures à prendre, en vue de conforter le rôle de l'architecte dans la mise en œuvre d'un urbanisme de projet.

Paris, le 30 mai 2011

**PALMARÈS INTERNATIONAL
PRIX LES CUBES D'OR DE L'UIA ARCHITECTURE & ENFANTS**



Sensibiliser les jeunes et les enfants à l'architecture, à la ville et au développement durable est une urgence, un impératif vital. En accédant à la connaissance dans ces domaines, ils seront – une fois devenus des citoyens adultes – en mesure de faire entendre leur voix, d'exercer une influence sur les stratégies politiques, économiques et sociales qui contribuent à l'élaboration de leurs villes et de leur environnement.

Le Programme de Travail de l'UIA Architecture & Enfants a le plaisir de vous annoncer le résultat du palmarès international pour la 1^{ère} édition du Prix des Cubes d'Or de l'UIA Architecture & Enfants.

Le Prix des Cubes d'Or de l'UIA Architecture & Enfants a été créé pour récompenser les personnes et / ou les organisations qui développent la connaissance de l'architecture ciblée vers les jeunes et les enfants – de la maternelle jusqu'à 18 ans révolus –, et qui les aident à comprendre la conception architecturale et les différents processus d'élaboration de leur environnement. Pour la première édition du Prix Les Cubes d'Or de l'UIA Architecture & Enfants, **300 candidats à travers le monde** ont soumis dans le processus national. Dans les trois catégories **Écoles, Institutions, Médias** (écrits & audiovisuels), **19 pays** ont présenté au Jury International les projets nominés au niveau national.

Le Jury International s'est réuni les 13 et 14 avril 2011 pour évaluer les candidatures et sélectionner le lauréat pour le Prix dans chacune des catégories. La qualité d'un grand nombre de projets a incité le jury à distinguer des projets supplémentaires en leur attribuant une mention spéciale.

Catégorie Écoles

Lauréat du Prix : "Network for Architecture" L.A.G. (Allemagne)

Mention spéciale : "Trnovo Model of Basic Education + Learning" Maternelle Trnovo (Slovénie)

Catégorie Institutions

Lauréat du Prix : "50 Activités pour découvrir l'architecture et l'urbanisme"
Fédération des CAUE (France)

Mention spéciale : "Casa Sentires" Fundacion Sentires – Triptopolis (Colombie)

Catégorie Médias

Médias écrits :

Lauréat du Prix : "WohnRaum" Gerhard Weber et Pet Zimmerman (Suisse)

Mention spéciale : "La ville mode d'emploi" de Carole Saturno et Perrine Belin (France)

Médias audiovisuels :

Lauréat du Prix : "Série Architectures 1- Lieux de Travail" de Georges Nivoix et le CRDP de Franche-Comté (France)

Mention spéciale : "NEXT Eco Web" Next.cc (États-Unis)

Les quatre prix seront remis au 24^e Congrès de l'Architecture de l'UIA à Tokyo au cours de la Cérémonie officielle des Prix le 27 septembre 2011 : www.uiia2011tokyo.com.

Les 50 projets nominés par les 19 pays seront exposés à Tokyo sur le stand UIA Architecture & Enfants.

Le jury s'est trouvé extrêmement mobilisé par la grande diversité, la qualité des projets et le beau travail fourni par les individus ou organisations de toutes tailles.

Le Jury international 2011 était composé de : **président du jury : UNESCO - Education Patrick Werquin ; membres : Eva-Maria Kabisch, spécialiste média / éducation ; Pablo Katz, architecte ; Ann McNicholl, architecte ; Ewa Struzynska, codirectrice PT de l'UIA Architecture & Enfants ; Hannes Hubrich, codirecteur PT de l'UIA Architecture & Enfants.**

- (1) Croatie ▶
- (2) Start school, Russie
- (3) Costa Rica



Institutionnel

Entretien avec Patrick Liébus, président de la CAPEB¹

Patrick Liébus, maître artisan couvreur chef d'entreprise, a succédé à Jean Lardin à la présidence de la CAPEB au mois de février 2010. Pour *Passion Architecture*, il nous parle des chantiers en cours et plus particulièrement des démarches communes entre architectes et artisans, marquant le rapprochement de ces acteurs de la construction.



Pourriez-vous faire un point sur la démarche NF "Maison individuelle architecte artisan" ?

Ce projet avance. Lorsqu'il a été initié, j'étais président des affaires économiques à la CAPEB, je l'ai donc suivi de très près. Il est à présent bien engagé, même si nous avons un peu de retard sur sa mise en œuvre.

C'est un projet que nous avons mené de concert avec les architectes, en collaboration avec CEQUAMI², organisme certificateur, qui suit l'expérimentation que nous menons pour l'élaboration de ce que sera la certification "Maison architecte artisan". Cette démarche se construit par nos échanges réguliers avec les architectes, dans une relation de confiance.

Pour expérimenter cette démarche "Maison architecte artisan", deux départements

ont été retenus : le Rhône et le Pas-de-Calais. Un rapprochement s'est fait dans ces départements entre les architectes et les artisans, ils se sont formés ensemble à la démarche de certification "Maison architecte artisan", pour arriver à terme à la mise en place de la marque NF "Maison architecte artisan". Celle-ci s'appliquera à des maisons conçues par des architectes et construites par des artisans.

Les process au niveau de l'information, de l'audit et de la vérification des chantiers se mettent en place avec CEQUAMI. Pour les professionnels architectes et artisans intéressés par cette démarche, nous créons des outils : un référentiel technique, ainsi que tous les documents permettant d'attester auprès de la CEQUAMI du respect des exigences de cette démarche. Mais aussi une brochure de présentation de la démarche à destination des clients potentiellement intéressés, ainsi qu'un site Internet dédié www.maison-architecte-artisan.fr

qui permet d'identifier les professionnels formés à la démarche.

Nous avons proposé aux architectes et aux artisans une formation permettant l'application de cette démarche de certification très encadrée.

Le cadre opérationnel et les outils étant prêts, nous n'attendons plus que des chantiers tests pour nous assurer du bon fonctionnement de cette démarche commune et espérons des premiers résultats positifs. Dès que les premiers tests se seront avérés concluants, nous envisagerons d'engager un déploiement sur d'autres départements.

Pourquoi la CAPEB et la FFB³, qui ne consomment pas plus de 50 % du budget formation FEE BAT⁴, semblent opposées à faire bénéficier les architectes et la maîtrise d'œuvre de ces fonds ?

Il y a lieu en préambule de rappeler en quoi consiste cette formation : tournée vers les salariés et les chefs d'entreprise, elle permet de s'informer sur les enjeux du développement durable, de les comprendre et d'adapter son activité professionnelle aux préoccupations de la performance énergétique. Elle est divisée en quatre modules de deux jours durant lesquels sont abordés les questions suivantes : pourquoi parler-on du Grenelle de l'environnement ? de quoi s'agit-il ? comment les entreprises peuvent-elles entrer dans cette démarche ? comment peuvent-elles travailler ensemble ? C'est cela l'objectif de FEE BAT.

[1] Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

[2] Certification Qualité en Maisons Individuelles

[3] Fédération Française du Bâtiment

[4] Formation aux économies d'énergies des entreprises et artisans du bâtiment

Cette formation est mise en œuvre grâce aux moyens dégagés par les gros producteurs d'énergie qui ont trouvé un accord pour financer des formations à destination des entreprises.

Nos entreprises sont très utilisatrices de ces formations : la proportion des stagiaires formés est à l'avantage des organisations professionnelles du secteur, dont les entreprises ont fourni 91 % des stagiaires, et majoritairement des plus petites d'entre elles. Nous sommes très attachés à ce dispositif qui a été créé pour les entreprises, qu'elles soient adhérentes ou non à une organisation, que ce soit le chef d'entreprise ou le salarié qui en bénéficie.

Pour revenir à votre question, Philippe Pelletier, président du comité stratégique du Plan bâtiment Grenelle, m'a en effet demandé si nous serions d'accord pour que ce dispositif FEE BAT soit ouvert à d'autres professionnels du bâtiment. Très attaché à ce dispositif, je lui ai répondu qu'il fallait d'abord garantir à toute entreprise du bâtiment de bénéficier de cette formation. Ceci étant dit, l'ouverture de la formation à d'autres acteurs de la filière Bâtiment me paraît tout à fait envisageable, mais il faut également tenir compte de la décision de tous les partenaires de FEE BAT.

Si de nouveaux membres devaient nous rejoindre, ils devraient bien entendu participer à la gestion du dispositif et au cofinancement des formations, comme nous le faisons par le biais de nos OPCA⁵. Donc pour répondre à votre question, nous n'émettons pas d'opposition dès lors que les architectes souhaitent vraiment s'engager, tant sur le plan humain que sur le plan financier.

Quel est, d'après vous, le rôle de la CAPEB, de la FFB et des architectes dans la réforme des Règles de l'Art confiée à l'AQC ?

Lors d'un salon Batimat, Jean-Louis Borloo nous avait interpellés sur l'urgence à mettre les Règles de l'Art en lien avec le Grenelle de l'environnement.

[5] Organisme Paritaire Collecteur Agréé

[6] Confédération des Organismes indépendants tierce partie de Prévention, de Contrôle et d'Inspection

[7] Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

Quatre acteurs de la filière s'étaient alors regroupés pour relever ce défi : la CAPEB, le COPREC⁶, le CSTB⁷ et la FFB.

Le programme RAGE (ndlr : Règles de l'Art Grenelle Environnement) regroupe aujourd'hui l'ensemble des acteurs de la filière, dont les architectes, au sein d'un comité d'orientation. Ce programme a pour objet de rendre les DTU⁸ existants "grenello-compatibles" : en effet les DTU actuellement applicables par nos entreprises pour l'exécution de travaux ne correspondent pas aux attentes environnementales. Le travail que nous avons à accomplir ensemble, entreprises et architectes, sous l'égide de l'AQC, porte sur la mise en adéquation de ces DTU avec les exigences environnementales.

“Avant, chacun travaillait de son côté jusqu'au moment de l'exécution ; désormais, artisans et architectes sont impliqués ensemble dans la conception et la réalisation : nous sommes complémentaires.”

C'est un projet ambitieux, et nous n'en sommes qu'au début : les groupes de travail sont en train de se former, mais nous y arriverons, c'est certain. La mobilisation est forte parmi nos professionnels, tant nos artisans que nos équipes de collaborateurs. Nous mobilisons sur tout le territoire des artisans particulièrement compétents sur le sujet des DTU. C'est un accompagnement lourd et nous avons tous un rôle à jouer.

Il va falloir aller assez vite car les mesures de financement sont enclenchées. Il est urgent de réécrire rapidement ces règles de l'art, car en cas de problème dans l'exécution des travaux, les assurances auront besoin de qualifier correctement le risque. C'est pourquoi nous travaillons à un rythme soutenu sur ce dossier.

[8] Un document technique unifié est un document applicable aux marchés de travaux de bâtiment en France. Il est établi par la "Commission Générale de Normalisation du Bâtiment / DTU".

De manière générale, comment définiriez-vous la relation entre les artisans et les architectes ?

Il y a quelques années encore, nous avions du mal à nous comprendre, je dirais, parce que l'on se connaissait insuffisamment. Ces dernières années nous nous rapprochons réellement, car c'est salutaire pour nos professions. Cela a été possible parce que les architectes ont une autre vision de l'entreprise et nous un autre regard sur leur activité. Nos modes de fonctionnement se ressemblent, avec les mêmes tailles d'entreprises et une répartition similaire sur le territoire. Et puis les méthodes de travail ont également changé. Avant, chacun travaillait de son côté jusqu'au

moment de l'exécution, désormais ; artisans et architectes sont impliqués ensemble dans la conception et la réalisation : nous sommes complémentaires. Pour atteindre les objectifs, en matière de développement durable notamment, il est nécessaire que l'on travaille ensemble. Architectes et artisans ont aussi cette connaissance commune de leur environnement qui leur permet de faire les bonnes propositions dans un projet de construction. Nous échangeons avant le chantier, durant son exécution, nous réfléchissons ensemble sur la qualité et la durabilité de l'ouvrage, nous pouvons rapprocher nos clients pour qu'ils se sentent en sécurité mais aussi réfléchir ensemble à des moyens de lui faire réaliser des économies. La démarche "maison architecte artisan" atteste de notre capacité à pouvoir travailler ensemble, de la conception à la livraison, dans l'intérêt de tous. C'est aussi pour nous un moyen de garantir notre indépendance et notre force face aux grands groupes. ■

Concurrence, heurs et malheurs

La plupart du temps, les effets de la concurrence sont avantageux pour la société¹. Hélas, les idéologues de la “toute concurrence” refusent de voir qu’il existe aussi des situations où la concurrence produit de mauvais résultats, voire engendre le malheur². Pire, ces sectaires s’efforcent d’empêcher les acteurs raisonnables de rechercher les solutions correctives pour les cas où les conséquences de la concurrence brute sont dommageables.

Ce qui suit n’est qu’une modeste contribution à la réflexion.

Préambule

Nous n’avons nulle prétention de résoudre tous les problèmes du monde. Notons quand même que l’on commence enfin à parler d’une possible “régulation” de certains marchés !

Nous nous contentons d’étudier ce que les architectes pensent connaître le mieux, à savoir tout ce qui participe à la programmation, à la conception et à la réalisation du cadre de vie, ainsi qu’à son utilisation, exploitation, entretien.

Nous évoquerons surtout la **“commande publique”** parce qu’il s’avère qu’un excès de rigorisme (les règles européennes y sont pour beaucoup) peut entraîner des actions préjudiciables pour toutes les parties en cause³. En matière de “marchés privés”, les acteurs ne sont pas toujours “intelligents”, mais rien ne les empêche de l’être quand ils sont conscients que les effets classiques de la concurrence seront globalement désavantageux.

A contrario, en commande publique, la peur d’une maladresse et donc d’un éventuel recours conduit souvent au choix de procédures inadéquates mais légales⁴, même si, pour certaines

matières, leurs résultats sont potentiellement mauvais⁵.

1 – Pratique traditionnelle de la concurrence

Alors que tout l’environnement de la vie en société évolue de plus en plus vite, **la concurrence reste figée dans une pratique traditionnelle**, utilisant un ou plusieurs facteurs, sans se demander s’il sont pertinents et si on les utilise de manière intelligente !

- Soit en décrétant que **le prix le plus bas** détermine forcément l’offre la plus avantageuse, en occultant péremptoirement toute idée de risque subséquent.
- Soit, si on veut paraître “plus intelligent”, en prônant le choix de l’offre présentant **le meilleur rapport “qualité / prix”**, sans **jamais** s’interroger sur le sens, la fiabilité et le mode d’emploi de ces deux termes.

Il ne s’agit pas de dénigrer systématiquement les deux pratiques évoquées ci-dessus. Elles restent valables dans une majorité de situations.

Le but de l’étude est de démontrer que, dans certains cas, elles peuvent être préjudiciables à l’intérêt de la collectivité (et donc de proposer des voies alternatives).

Pour faire le “tri” entre • les situations où la pratique traditionnelle reste valable, • et celles où elle peut être désavantageuse, • il est nécessaire de se poser au moins trois questions essentielles.

- **La “qualité”** du produit ou de la prestation est-elle totalement “appréciable” au moment où il faut faire le choix du titulaire du marché ? Avec comme question préalable majeure : quel sens et quel contenu a-t-on voulu donner au terme “qualité” ?
- **Le facteur “prix”** peut-il déterminer, au moins pour partie, la “qualité” du produit livré ou de la prestation exécutée ?
- **Les “effets dommageables”** pouvant éventuellement résulter de la passation d’un “mauvais” marché sont-ils disproportionnés avec la valeur dudit marché ?

2 – Qu’est-ce que la “qualité” ?

Le terme “qualité” est un “mot-valise” auquel on peut donner n’importe quel contenu : il ne devrait jamais être utilisé isolé, c’est-à-dire sans préciser sur quoi porte ladite qualité. Si le terme “qualité” est entre guillemets dans le présent texte, c’est pour rappeler cette difficulté sur son sens.

Traditionnellement, la concurrence devrait aboutir au choix de l’offre présentant le meilleur rapport “qualité-prix”,

[1] Classiquement, on considère que là où elle est opportune, la concurrence force les opérateurs économiques à produire “meilleur” pour le même prix, ou “moins cher” pour la même qualité. Nos ordinateurs et nos téléviseurs le démontrent année après année.

[2] Des éleveurs ou des pêcheurs ruinés par les effets de la concurrence, cela existe en France. Mais dans le monde, des populations entières d’agriculteurs peuvent se trouver soudain privées de ressources, simplement parce que les spéculateurs encouragés par le système concurrentiel ont trouvé dans d’autres pays des travailleurs plus asservis que les premiers.

[3] Il suffit d’évoquer les sommes énormes qu’ont coûtées à notre pays certaines annulations de marchés publics en cours.

[4] Contrairement à ce qu’annonce sottement le code des marchés publics, le respect des trois principes énoncés à l’article 1 ne permet pas “d’assurer l’efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics”. Tout au plus, peut-il y participer, et encore, pas toujours.

[5] Même si cela a déjà été écrit une multitude de fois, répétons-le : attribuer une mission de recherche (ce qui est le cas des marchés de maîtrise d’œuvre impliquant de la conception) au candidat qui a présenté l’offre de prix la plus basse, c’est inévitablement choisir celui qui consacrera le moins de temps à l’étude, probablement avec les acteurs les moins qualifiés.

soit, en langage européen, "l'offre économiquement la plus avantageuse".

Cela impose donc de pouvoir noter sérieusement les différences de "qualité" entre plusieurs offres.

C'est généralement aisé pour les produits courants dont les caractéristiques et les garanties sont connues et quantifiables (essais, tests, enquêtes, classement, labels, etc).

C'est un peu plus difficile pour certaines prestations ou ouvrages dont la réalisation interviendra après notification du marché, mais le problème n'est pas insurmontable dès lors que **deux conditions** au moins sont réunies :

- **toutes** les caractéristiques, performances, et autres "qualités" du produit ou de la prestation peuvent être **imposées** objectivement par les cahiers des charges,
- il sera possible de vérifier que **toutes** les spécifications des cahiers des charges seront **respectées** au fur et à mesure de leur exécution.

Dès lors que l'on peut espérer **garantir** la "qualité" finale requise, le choix de l'offre semblant présenter le meilleur rapport "qualité / prix" paraît pertinent.

Cette situation est typiquement celle des marchés de travaux.

Car, même dans les cas où l'on a demandé aux entreprises de participer à l'organisation de l'opération, voire à la définition des ouvrages (exemple du dialogue compétitif), il est possible de conclure le marché sur des bases solides parfaitement maîtrisables et donc contrôlables lors de l'exécution des travaux (si l'on a désigné une maîtrise d'œuvre susceptible de contrôler efficacement l'exécution du marché de travaux).

Il en va tout autrement pour certains marchés de prestations intellectuelles, notamment ceux intégrant de la conception et la recherche d'optimisation des "qualités" d'un futur ouvrage. **Tels sont les marchés de maîtrise d'œuvre.**

Nous renvoyons au § 4 ci-après où nous démontrons qu'il est **impossible de "spécifier"**, sur la base de critères

objectivement quantifiables, **toutes les qualités attendues d'une mission de maîtrise d'œuvre.**

En conséquence, comme on ne sait pas garantir que l'ouvrage final offrira toutes les "qualités" espérées, **dire que l'on a attribué des notes pertinentes aux "qualités" différentes de plusieurs offres de maîtrise d'œuvre est une prétention aberrante.**

Seul, le "concours" (dans les règles de l'art. 74 du CMP) **est une procédure plus valable**, sans offrir une garantie absolue⁶, (surtout si par la suite, on oblige le candidat à accepter un prix insuffisant : voir § 3 ci après).

3 – Le prix du marché peut-il influencer sur la "qualité" ?

On peut d'abord constater que la plupart du temps, il est possible de répondre par la négative, quelquefois très simplement, d'autres fois avec un raisonnement un peu plus sophistiqué. A contrario, dans certains cas, **oui**, la qualité d'exécution du marché dépendra, au moins pour une part, du prix du marché. C'est pour ces situations-là qu'il faut trouver des procédures plus intelligentes.

3.1 – Les situations simples où le prix n'a pas d'effet sur la "qualité"

Le malheureux éleveur qui a acheminé jusqu'à Rungis des poulets élevés en liberté et qui est obligé de les brader en raison d'une offre pléthorique ou d'une demande asthénique, les livrera sans attenter à leur qualité. C'est dommageable pour le professionnel, mais la santé du consommateur n'en sera pas altérée. Il en va de même pour tous les produits manufacturés dont les caractéristiques sont fixées avant qu'ils ne soient mis sur le marché : l'acheteur pouvant apprécier leur qualité avant de se les faire livrer n'a pas à craindre les effets du "prix le plus bas".

Dans tous ces cas courants, les problèmes découlant d'un prix "trop bas" ne concernent pas l'acheteur ou le

[6] Dans un concours d'architecture, l'esquisse (ou l'avant-projet) n'est encore que l'embryon du futur projet (d'où la nécessité que le maître d'œuvre ait les moyens de développer le projet et d'en optimiser les qualités), et est encore loin de l'ouvrage livré.

consommateur, mais seulement le fournisseur : pourra-t-il encore acheter le grain pour nourrir ses volailles, sera-t-il contraint au dépôt de bilan, etc ?

Les règles de la commande publique (le "bon usage des deniers publics" a "bon dos") interdisent pratiquement de prendre en considération les dommages éventuellement causés aux fournisseurs : leur "survie" ne semble pas être un critère pertinent de choix.

3.2 – Les situations plus difficiles à analyser

Pour se cantonner au domaine de la construction, quelle est la situation des marchés de travaux dont le prix doit être arrêté avant tout début d'exécution ?

Normalement, aucun problème : comme cela a été expliqué au § 2.1, si le marché a été passé sur la base de cahiers des charges parfaitement détaillés et si le maître d'ouvrage s'est assuré des services d'une maîtrise d'œuvre qualifiée, attentive et performante, **ce maître d'ouvrage n'a que peu à craindre d'un marché de travaux au prix relativement bas.**

Vouloir stopper la spirale des prix à la baisse, entraînée par la crise économique, en dénigrant l'analyse classique des rapports "qualité-prix" de diverses offres de travaux, ne nous paraît pas pertinent, à condition, bien évidemment, que le maître d'ouvrage ait appliqué correctement les dispositions de l'article 55 du code des marchés publics⁷.

3.3 – Quand le prix du marché influe sur la "qualité" à venir

Parce que les acheteurs publics ne savent pas régler ce problème, dont la réalité est pourtant reconnue, ils agissent comme si le problème n'existait pas.

Il existe pourtant tout un lot de prestations pour lesquels, peu ou prou, le prix a de très fortes chances de jouer un rôle dans la "qualité" de la prestation fournie.

[7] L'article 55 du CMP prescrit la détection des offres susceptibles d'être anormalement basses, et autorise l'élimination de celles aux justifications insuffisantes : les marchés de travaux contiennent suffisamment de prestations et de produits aux prix connus pour pouvoir juger de l'insuffisance d'une offre.

Le lecteur aura déjà deviné qu'il s'agit principalement de toutes les prestations dont la "qualité" n'a pas pu être définie dans toutes ses dimensions, ni pour mettre en concurrence les candidats, ni au moment de conclure le marché.

Le marché type dans cette situation est celui de la maîtrise d'œuvre, mais nous ne doutons pas que la démonstration puisse être faite avec des marchés d'autres prestations intellectuelles.

Cette impossibilité de préciser toutes les dimensions d'un marché de maîtrise d'œuvre a déjà été exposée dans *Passion Architecture*⁸ et nous n'en reprenons que quelques éléments.

Rappelons d'abord que l'arrêté du 21 décembre 1993⁹ fixe le "contenant" des missions de maîtrise d'œuvre mais n'a nullement la prétention de définir les "qualités" du "contenu", c'est-à-dire les "performances" des prestations elles-mêmes : • implication et concertation participative avec toutes sortes d'acteurs, • imagination et efforts créatifs, • talent de composition, • intensité des recherches itératives, • rigueur des simulations, • volonté d'optimisation de toutes les "qualités" attendues de l'ouvrage, • pertinence des arbitrages entre des objectifs divergents, voire contradictoires, • capacité de synthèse et justesse des choix finalement proposés. Quant aux "qualités" attendues de l'ouvrage, elles ne sont pas plus définissables en totalité ; la plupart du temps, elles sont réduites aux seules descriptions et performances techniques objectivement quantifiables.

De tout le reste, pourtant essentiel, "silence radio", car rien de ce qui suit ne peut être imposé de manière quantifiable : • valeur urbanistique de l'ouvrage et sa place dans la ville ou son insertion harmonieuse dans un site naturel, • valeurs symbolique, culturelle, esthétique, patrimoniale, • impact social aussi bien pour les utilisateurs que pour les autres citoyens, • facilité et sécurité pour l'entretien, l'exploitation, les réparations, • l'optimisation environnemen-

tales, • etc, • et, in fine, et ce n'est pas le moindre des objectifs, **la satisfaction des usagers tout au long de la vie de l'ouvrage**, ainsi que, excusez du peu, **la productivité des activités exercées grâce à l'ouvrage en fonction**.

Personne n'osera raisonnablement nier que ces objectifs nécessitent du temps et les meilleures qualifications possibles.

En conséquence, toute personne sensée devrait admettre que **le prix du marché déterminera, au moins pour une part, la réussite ou la médiocrité du résultat final**.

3.4 – Conséquences logiques

Après ce qui vient d'être exposé, **prétendre attribuer un marché de maîtrise d'œuvre sur la base du rapport "qualité / prix" habituel, est un non-sens, puisqu'on est conscient** :

- d'une part, qu'on n'a pas pu décrire et imposer complètement la "qualité" de la prestation à venir,
- d'autre part, que le critère "prix", dans sa pratique traditionnelle, s'avère contre-productif quant à l'optimisation des "qualités" des prestations à venir.

4 – Les effets dommageables résultant de la passation d'un "mauvais marché"

La question est facile à poser :

Existe-t-il des marchés pour lesquels les conséquences préjudiciables d'une exécution médiocre peuvent être disproportionnées avec le prix du marché ?

Il existe sans doute différents types de marchés qui présentent ce risque. Mais un marché est à l'évidence dans cette situation : c'est celui des **missions de maîtrise d'œuvre**.

On rappellera d'abord les valeurs déjà moult fois publiées : sur la vie d'un ouvrage, on peut approximativement répartir un coût dit parfois "global" : montage = 3, maîtrise d'œuvre = 2, travaux = 20, exploitation = 75.

Vouloir réduire la part la plus faible (2) au risque de compromettre ce qui vaut 95, est évidemment une aberration.

Les risques de passer un mauvais marché sont bien disproportionnés par rapport au prix du marché de maîtrise d'œuvre.

Cette aberration est encore plus flagrante quand on prend en considération la **satisfaction des utilisateurs** et leur **productivité** (favorisées par une conception de grande qualité) dont la valeur surpasse évidemment le prix de la construction.

Cette disproportion entre l'économie résultant du prix le plus bas d'un marché de maîtrise d'œuvre et les risques d'une exécution médiocre, **impose à tous les acteurs de trouver une meilleure méthode**.

5 – Les solutions alternatives

5.1 – Les règles de la commande publique

L'article 53 de la directive 2004-18 du 31 mars 2004 prescrit :

"Sans préjudice des dispositions législatives, réglementaires ou administratives nationales relatives à la rémunération de certains services, les critères sur lesquels les pouvoirs adjudicateurs se fondent pour attribuer les marchés publics sont :

- a) soit, lorsque l'attribution se fait à l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur, divers critères liés à l'objet du marché public en question : par exemple, la qualité, le prix, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, les caractéristiques environnementales, le coût d'utilisation, la rentabilité, le service après-vente et l'assistance technique, la date de livraison et le délai de livraison ou d'exécution ;*
- b) soit uniquement le prix le plus bas."*

On remarquera que dans l'option a), • les critères sont donnés à titre d'exemple (rien n'interdit d'en retenir d'autres, à condition d'être liés à l'objet du marché), • le prix n'est pas un critère obligatoire, • si l'on retient le prix comme l'un des critères de choix, la directive n'impose pas le mode de notation du prix.

C'est seulement pour des marchés sans enjeux multiples que "le prix le plus bas" sera retenu, ce qui paraît raisonnable.

5.2 – Des pistes pour l'avenir

Conscients de ce que l'on vient de démontrer aux § 2, 3.3 et 4¹⁰, certains acheteurs envisagent d'**écarter le prix**

[8] Voir PA 33, pages 11 à 13 "Le juste prix de la recherche"

[9] L'arrêté du 21 décembre précise les prestations de maîtrise d'œuvre décrites par le décret 93-1268 du 29 novembre 1993 pris en application de la loi MOP.

des critères de choix de la meilleure offre.

C'est autorisé ainsi qu'on l'a rappelé au § 5.1.

Vu l'excessive rigueur des règles de la commande publique, ce n'est peut-être pas la meilleure solution.

En effet, si l'on attribue le marché sur la base d'autres critères officiellement définis dans les avis d'appel à concurrence, il n'est plus possible de revenir ultérieurement sur ces choix affichés.

Une fois le prestataire choisi sur la base d'autres critères que le prix, le maître d'ouvrage pourrait se trouver avec un prix "aberrant", dans un sens ou dans l'autre, et il ne pourrait plus éliminer cette offre sur ce critère non annoncé dans l'AAPC.

Une autre solution paraît parfaitement légale quand on a décidé de conserver le prix comme l'un des critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse : **il suffit d'abandonner la notation habituelle qui consiste à donner la meilleure note au prix le plus bas.**

En énumérant le prix comme exemple de critère de choix, la directive 2004-18 n'impose pas la façon d'utiliser ce critère.

Rien ne fait donc obstacle à l'utilisation "intelligente" de ce critère, c'est-à-dire en en faisant un outil susceptible de favoriser la "qualité" des prestations à venir (d'où, enfin, un bon usage des deniers publics).

Dans les cas qui nous intéressent, il est possible de prévoir :

- que toutes les offres de prix "raisonnables" bénéficieront de la même meilleure note, ce qui permettra de choisir le titulaire sur la base des autres critères, sans risquer de se trouver, in fine, avec une offre de prix aberrante impossible à éliminer ;

[10] § 2 : Les spécifications ne peuvent garantir toutes les qualités espérées de l'exécution du marché.

§ 3.3 : Un prix insuffisant présente des risques de médiocrité des prestations.

§ 4 : Les conséquences dommageables de cette éventuelle "médiocrité" sont disproportionnées avec le prix du marché.

- et que les offres s'écartant notablement (en plus ou en moins) de ces offres "raisonnables" auront des notes inférieures.

Cette méthode nécessite :

- **une simple évolution intellectuelle** (appréhender, dans certains cas, le critère "prix" avec un autre regard que celui ancestral du prix le plus bas),
- et la solution d'un problème nullement insoluble : **comment fixer la fourchette des prix raisonnables ?**

Nous n'encourageons pas la solution consistant à demander au pouvoir adjudicateur de fixer la fourchette des "prix raisonnables" (risques de fuite, conseillers incompetents, etc). La solution la plus fiable et la plus sage consiste à laisser le "marché" fixer le niveau des "prix raisonnables".

L'analyse simple des offres reçues permet de calculer, soit une moyenne, soit un prix médian.

La notation est alors précisée : les offres s'écartant de ce chiffre au maximum de x % en plus ou en moins se verront **toutes** attribuer la même meilleure note pour le critère prix. Les autres offres auront des notes de plus en plus basses en fonction de leur écart avec la fourchette des "prix raisonnables". Les offres seront alors principalement départagées à partir des autres critères choisis par le pouvoir adjudicateur et ce dernier ne courra pas le risque de se retrouver avec un "lauréat" doté d'une offre de prix aberrante.

Certaines personnes hostiles à tout changement (et peut-être à tout effort de réflexion) prétendent qu'il serait **interdit** de noter chaque offre de prix en s'appuyant sur le prix d'autres offres. **C'est faux** et nous le prouvons aussitôt. Chaque année, sans que les tribunaux aient sanctionné cette pratique, des milliers d'offres de prix sont notés en "dégradant" les notes en fonction de l'écart qu'elles ont avec l'offre la plus basse.

Il est donc légal de noter une offre par rapport à une autre.

Si nous proposons de donner des notes identiques aux offres proches du prix "repère", c'est pour éviter l'effet loterie pour celui qui en serait le plus proche.

6 – Conclusions

Attention, il n'est nullement proposé de bouleverser les modalités de choix des offres pour tous les types de marchés. Nous ne suggérons aucun changement pour 99 % de la commande publique. Ce qui est proposé est au contraire très ciblé.

Pour envisager une correction des modalités habituelles de choix des offres, trois conditions essentielles doivent être réunies :

A – Toutes les "qualités" espérées des prestations ne peuvent pas être définies par des spécifications objectivement quantifiables¹¹.

B – Le prix du marché peut avoir des conséquences directes sur l'ampleur et la "qualité" des prestations à accomplir dans le cadre du marché.

C – Les conséquences éventuellement dommageables pour la collectivité, pouvant résulter d'une exécution médiocre des prestations sont économiquement disproportionnées avec le montant du marché.

Lorsque ces trois conditions sont réunies, il semble judicieux de prévoir :

- Que, si la procédure de concours ne peut être retenue, la procédure négociée doit être préférée à l'appel d'offres.
- Que la notation des offres de prix se fera selon des modalités appropriées, susceptibles de favoriser la satisfaction des enjeux à long terme du marché à attribuer.

Nous espérons que les Pouvoirs publics accepteront d'ouvrir le débat et qu'ils ne prétendront pas qu'il n'y a rien à améliorer dans la manière de passer les marchés de maîtrise d'œuvre. ■

Pour la Commission juridique de l'Unsa
Gilbert Ramus

[11] Cette situation est prévue par l'article 30-1-c de la directive 2004-18 : la procédure négociée est justifiée "dans le domaine des services, ..., et pour des prestations intellectuelles, telles que la conception d'ouvrage, dans la mesure où la nature de la prestation à fournir est telle que les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre l'attribution du marché par la sélection de la meilleure offre, conformément aux règles régissant la procédure ouverte ou la procédure restreinte."

Vie syndicale Bientôt en Aquitaine

Rendez-vous à Bordeaux

En traversant la région Aquitaine par la route nationale 10 qui relie Paris à l'Espagne, le voyageur peut lire, sur les panneaux routiers, à l'orée de la Lande Girondine "Espace et Architecture". Ces deux mots suffisent à évoquer la chance géophysique de notre région qui a permis la richesse de son histoire.

Espace ?

Déterminé par la vallée de la Garonne et de la Dordogne, débouchant dans l'estuaire de la Gironde et par la chaîne frontalière des Pyrénées, le triangle aquitain s'étale en landes boisées jusqu'au long ruban littoral argenté qui s'ouvre sur l'horizon du puissant océan atlantique.

Architecture ?

Au fil de la préhistoire et de l'histoire, les hommes ont conquis, aménagé, bâti, sur ces terres à la fois inondables et marécageuses, mais encadrées de reliefs défensifs et de coteaux ensoleillés, où s'est développée la vie.

Poussés par les potentialités de la vie fluviale et maritime, avec l'ouverture conjuguée des itinéraires terrestres et d'outremer, gallo-romains, anglais, maison d'Espagne, royaume de France, empires, républiques, dans la stratégie des rivalités de pouvoir ou dans les alliances, ont marqué la "Guyenne et Gascogne" qui se dénomme aujourd'hui "Aquitaine".

Militaires, marins, cultivateurs, intellectuels et ouvriers ont bâti les ports, les châteaux, les abbayes, les cathédrales, les bastides, les cités dont l'architecture signée de chaque époque, fait la richesse et la diversité du patrimoine dont nous sommes aujourd'hui légataires et porteurs de modernité et d'avenir avec la fierté de Bordeaux, métropole internationale, classée au patrimoine de l'UNESCO.

L'Aquitaine est ainsi comme un balcon historique de cités qui s'ouvre sur le vaste plat pays des Landes et sur l'océan. En retrait des capitales européennes, lieu de contestation ou de relais des pouvoirs, elle a permis à l'esprit des hommes de s'y exercer dans la mesure, la pondération et l'ouverture.

La distance et les temps de déplacement sont facteurs de décentration de la pensée et favorisent la compréhension. Dans la complémentarité des terroirs, l'Aquitaine a toujours trouvé son temps pour harmoniser ressources et savoir-faire, épanouir une convivialité et un art de vivre réputés, tout en relevant le challenge du développement économique, scientifique et artistique.

Dans cet état d'esprit, c'est une chance et un honneur d'accueillir en 2011 à Bordeaux, le Congrès National des Architectes, 42^e Congrès de l'Unifa.

Vous viendrez nombreux, partager avec nous les instants de rencontre de ce congrès 2011.

Ce message s'adresse à tous les architectes de l'hexagone comme aux étudiants en architecture.

Nous appelons les architectes de tous les départements d'Aquitaine comme les architectes girondins à être présents pour accueillir et rencontrer leurs confrères, les partenaires professionnels, les décideurs venus des autres régions ou d'Outre-mer.

Ce message s'adresse aussi aux plus anciens de nos représentants syndicaux qui ont porté et perpétué de toute leur volonté, l'âme de l'Union des Architectes et nous les remercions de ce qu'ils nous ont appris dans le partage de la vie syndicale et la connaissance du milieu professionnel.

ARCHITECTES VOUS VIENDREZ, car les rendez-vous de nos congrès sont à la fois statutaires pour tenir les structures de notre représentativité, et ouverts à tous comme le commande l'essence même du rôle des architectes dans le fait de penser, imaginer, illustrer et concrétiser l'aménagement.

Dans cette époque d'alarme écologique où chaque pays, chaque région, comme l'ensemble de la planète connaît ses inquiétudes climatiques, la raison demande plus que jamais une concertation lucide des gouvernants avec l'adhésion des citoyens qui les mandatent, pour réussir dans un esprit de mesure, le fameux développement durable et en priorité celui de l'homme dans son cadre de vie.

Salutaire et indispensable effort de partage des connaissances et des moyens, pour orienter nos lignes de conduite, sans catastrophisme : nous avons à



Nota : Convocation adressée aux syndiqués par courrier individuel.

éviter le hors d'échelle collectif espace et temps, le gigantisme écrasant, le virtuel qui aliène progressivement le bon sens naturel. Nous avons à retrouver le sens d'une civilisation qui nous échappe.

ARCHITECTES VOUS VIENDREZ pour dire qu'il est incompréhensible que notre pays, celui qui déclare dans sa loi l'architecture comme étant d'intérêt public, manifeste en réalité tant de perversion dans les procédures, les comportements et les pratiques de l'aménagement et de la mise en œuvre du cadre de vie, pour marginaliser en général les architectes vis-à-vis des usagers pour la construction du quotidien et préférer le gigantisme d'opérations au financements délégués et sous la signature de vedettes internationales.

ARCHITECTES VOUS VIENDREZ pour dénoncer le déferlement de réglementations qualiciennes qui engendrent l'apparition de nouveaux professionnels qui s'autoproclament et se qualifient en se superposant dans le conseil spécialisé vers les grands donneurs d'ordres, ce qui pousse à une pensée unique et un écrasement de la sensibilité et de l'individu.



ARCHITECTES VOUS VIENDREZ pour débattre et défendre votre rôle dans l'élaboration de l'aménagement et de la construction.

L'architecture c'est l'harmonie du réalisable. Dans la diversité des missions, l'architecte, qu'il intervienne seul ou en équipe pluridisciplinaire, veille à la compatibilité et à l'harmonie des solutions techniques, à la juste dimension de la réponse au regard du site, de l'environnement et de l'attente des usagers.

Nous réfléchissons et nous échangerons sur les facettes multiples des com-

pétences que nous avons à mettre en pratique dans l'exercice du métier ainsi qu'au juste prix de la mission remplie. Nous avons à imaginer, innover, éduquer, construire.

ARCHITECTES, RENDEZ-VOUS FIN SEPTEMBRE AU CONGRÈS DE BORDEAUX. NOUS VOUS ATTENDONS ! Confraternellement, ■

François Pichet, architecte et président de la Délégation Unfsa Aquitaine 33 et **Philippe Bouchard**, président du Syndicat Unfsa Gironde

L'architecte, des compétences pour tous

Le thème du congrès 2011 de l'Unfsa est à la fois une question, une ambition et une affirmation !

Si cette affirmation peut paraître péremptoire, elle n'est que la transcription de la loi "sur l'architecture" de 1977, dans laquelle le législateur déclare l'intérêt public de l'architecture, et fait du recours à l'architecte une obligation porteuse de garanties pour le maître d'ouvrage et pour la collectivité. Or, dans l'esprit de la loi, cette obligation concerne un champ d'intervention qui a vocation à couvrir l'ensemble des projets de construction et d'aménagement du territoire, donc à s'adresser à toute forme de projets et à TOUS.

Or, nous avons tous conscience qu'une telle obligation ne peut se fonder que sur la reconnaissance de compétences, et en contrepartie sur un ensemble de responsabilités et une recherche d'excellence assumée par les professionnels qui en ont la charge.

Ce sont précisément les ambitions de la loi de 1977, et ce que le législateur a reconnu comme allant dans le sens de l'intérêt commun !

L'entretien de compétences diversifiées et renouvelées est une préoccupation permanente et quotidienne des architectes !



◀ Hangar 14

À un moment où, par une multiplication de règles dont la mise en œuvre est confiée à une multitude d'intervenants, l'acte de bâtir est parcellisé et tend à être considéré comme une addition de solutions techniques performantes, nous ne pouvons manquer de nous interroger sur la spécificité de l'acte d'architecture et non seulement sur le niveau qualitatif, mais aussi sur la nature des compétences à réunir et le niveau d'excellence souhaitable. Or, nous savons que la qualité architecturale, ne se limite pas à l'addition de solutions



Nota : Convocation adressée aux syndiqués par courrier individuel.

Tribunal ►
de grande instance
de Bordeaux
(Richard Rogers)



techniques aussi performantes soient-elles et ne peut s'évaluer à la seule aune de données quantifiables.

La spécificité de l'architecture se trouve précisément dans ce qui n'est pas quantifiable :

- la qualité d'usage,
- la préservation de la santé de tous,
- la capacité d'appropriation par les usagers,
- la participation à la cohésion sociale,
- le respect de l'environnement,
- l'exaltation d'un site,
- l'expression culturelle,
- le sens, s'entendant comme direction et signification.

Ce sont autant de qualités qui, à travers l'acte d'architecture, doivent s'offrir à tous.

En 1977, la qualité des constructions et de l'aménagement de l'espace était l'objet d'une ambition sociétale suffisamment partagée pour que le législateur, en concertation avec l'Unsa, en fasse le support d'un texte de loi.

Cette ambition garde probablement toute sa place, dans une société en recherche de valeurs et de sens.

Le thème de ce congrès est porteur d'interrogations pour les architectes.

L'ambition de compétences pour tous, partagée par les architectes, est-elle partagée par la société ?

Les investissements personnels importants des architectes pour se former et adapter leurs outils professionnels sont-ils appropriés, suffisants et partagés par tous ?

Ce congrès sera, à travers un forum de la formation, l'occasion de faire le point

Le forum de l'innovation tentera d'y répondre.

À quelques mois des élections présidentielles et législatives, ce congrès est l'occasion d'interroger les représentants des instances politiques, lors d'une table ronde.

Quelle doit être, en 2012, 35 ans après la promulgation de loi de 1977, l'ambition qualitative partagée en matière de construction et d'aménagement du territoire et quel est le niveau d'excellence attendu par la collectivité ?

Quelle doit être l'étendue du champ d'application de cette ambition ?

Le cadre réglementaire actuel est-il la transcription de cette ambition ou nécessite-t-il des adaptations ?

Quel doit être le rôle de l'architecte pour répondre aux enjeux du Grenelle de l'Environnement ?

Quel doit être le rôle de l'architecte dans la conception et la réalisation des logements sociaux ?

“Ce congrès sera l'occasion pour les architectes français (...) de rappeler qu'il appartient à la collectivité de développer les moyens pour que nos ambitions de compétences pour tous soient partagées par la société”

Et ce sont autant de qualités que nous ne pouvons détacher d'un objectif d'excellence.

Ce sont autant de qualités à travers lesquelles nos compétences d'architectes doivent s'exprimer.

sur ce sujet et de prendre connaissance d'offres élargies de formations continues. Quelles sont les nouvelles techniques permettant aux architectes de stimuler leur capacité d'innovation et d'appuyer leurs ambitions d'excellence ?

Quels sont les moyens que la collectivité souhaite mettre en œuvre, demain, pour soutenir une ambition d'excellence en matière de construction et d'aménagement du territoire ? En particulier quels moyens seront affectés à la formation

- (1) Place de la Bourse
(2) Fontaine des trois Grâces
(3) Cathédrale Saint-André



Nota : Convocation adressée aux syndiqués par courrier individuel.

initiale et continue des architectes, à leur adaptation aux nouvelles attentes sociétales et à l'augmentation du nombre d'architectes formés en France ?

En fait, la loi de 1977 a-t-elle atteint ses objectifs ?

A-t-elle contribué à l'intérêt public par une large diffusion de l'architecture et à un renforcement de la participation des architectes à l'acte de construire ? La faiblesse relative du nombre d'architectes, en France, et leur faible participation à l'acte de bâtir comparée à la plupart des pays à développement économique comparable ne plaident pas en faveur de cette lecture. Quelles sont les raisons de cette situation ? Comment cela touche-t-il les architectes ?

La loi de 1977 a-t-elle réellement contribué au développement économique des entreprises d'architecture en France ? N'a-t-elle pas conduit à marginaliser le rôle de l'architecte pour tous ? Comment lui permettre d'atteindre réellement ses ambitions d'excellence pour TOUS : l'intérêt public ?

Quels sont, aujourd'hui en France, les rééquilibres nécessaires pour permettre au cadre réglementaire de la profession d'architecte, fondé essentiellement sur des valeurs morales et éthiques, de rester efficient dans un monde ouvert et où les relations économiques sont fondées sur la liberté d'échange et d'initiative économique et sur un marché international largement déréglementé ?

Les annexes de la loi de 1977, et en particulier le décret sur les seuils et

celui sur le code des devoirs professionnels de la profession d'architectes, restent-elles adaptées aux attentes sociétales actuelles ?

Voilà autant de questions pour lesquelles les architectes français sont en attente de réponses.

La traditionnelle remise du Prix du Projet Citoyen sera, pour cette onzième édition, l'occasion de valoriser à nouveau une collaboration particulièrement réussie entre maître d'ouvrage, architecte et usagers. Les projets récompensés sont une illustration de voies alternatives réussies pour mettre les compétences des architectes au service des usagers.

Nous aurons aussi l'immense plaisir d'accueillir une conférence de **Kjetil Traedel Thorsen** fondateur de SNOHETTA, l'un des cabinets d'architecture phares au niveau international de ce début de XXI^e siècle.

Ce sera l'occasion de découvrir l'histoire, qui commence en 1987, et la philosophie de SNOHETTA, fondée sur l'association entre architecture et aménagement paysager.

Ce sera l'occasion de découvrir les particularités d'une entreprise d'architecture multiculturelle réunissant les collaborateurs de 17 nationalités, se partageant, aujourd'hui, entre deux sites à Oslo et New-York, et sa capacité à s'adapter à des situations multiples et à exprimer ses compétences, sur quatre continents, pour des programmes et des sites et des contextes culturels divers.

Ce sera l'occasion de découvrir, ou de redécouvrir, des projets symboliques de portée internationale :

- la Grande Bibliothèque d'Alexandrie, Prix de l'Agah Khan 2004 ;
- le nouvel Opéra et Ballet de Norvège à Oslo, Prix Mies Van der Rohe 2009 et Global Award for Sustainable Development 2010 ;
- le projet de Memorial et de Musée du 11 septembre à New York ;
- le projet pour la restructuration de Times Square remporté en 2010.

Mais aussi des projets moins connus, plus modestes par leur dimension, mais tout aussi ambitieux par leur contenu et par leur qualité architecturale et par les compétences mises en œuvre pour s'offrir à tous.

Les événements que nous vous proposons sont autant de carrefours incontournables pour les architectes.

Ce congrès sera l'occasion pour les architectes français, réunis au sein de l'Unsa, de rappeler qu'il appartient à la collectivité de développer les moyens pour que nos ambitions de compétences pour tous soient partagées par la société, et que l'excellence en matière de construction et d'aménagement du territoire soit l'objectif commun pour tous...

Car il ne faut pas que l'excellence soit l'exception ! ■

Philippe Klein,
président de l'Unsa



◀ (4) Porte de la grosse cloche
(5) Bordeaux de nuit



Nota : Convocation adressée aux syndiqués par courrier individuel.

“L’architecte, des compétences pour tous”

Programme



Hangar 14 ▶

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2011

À partir de 9h00 : Accueil et enregistrement des congressistes, petit-déjeuner

Matinée de travail réservée aux syndiqués

12h30 : **Inauguration du congrès**

13h00 - 14h00 : Pause déjeuner

10h00 - 16h00 : **Forum de la formation continue au milieu de l'espace exposition**

Le GEPA propose 16 stands de présentation et un forum où se dérouleront des interventions successives, on pourra s'informer et échanger sous l'angle de la formation, à propos de :

- La formation initiale des architectes / La validation des acquis tout au long de la vie / Les échanges professionnels en Europe.
 - Les labels et certifications attachés à la construction durable / La performance énergétique en prévision de la RT 2012 / Les énergies renouvelables.
 - Les éco-quartiers et l'éco-construction / L'action "Ville Meilleure" / La connaissance et l'intervention sur le patrimoine.
 - Les pratiques, à travers la formation des architectes et acteurs du cadre de vie dans divers pays francophones ou francophiles (Belgique, Suisse, Roumanie, Canada).
- Point fort entre 14h00 - 16h00



15h30 - 16h00 : Pause

16h00 - 18h00 : **Table ronde "L'architecte, des compétences pour tous"**

4 axes :

- le rôle de l'architecte pour répondre aux enjeux du Grenelle
- le rôle de l'architecte dans la conception et la réalisation du logement social
- les moyens affectés à la formation initiale et continue
- l'évolution ou la confirmation du cadre réglementaire de la profession d'architecte en France.

18h15 : **Remise du Prix du Projet Citoyen 2011 - 11^e édition**

Placé sous le haut parrainage du Ministre de la Culture, ce prix récompense les acteurs d'un parcours de concertation entre maître d'ouvrage, architecte-maître d'œuvre et usager-citoyen.

19h30 : Cocktail

20h30 : **Soirée de l'Unsa au Hangar 14**

VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011

9h00 : Accueil et enregistrement des congressistes, petit-déjeuner

Matinée de travail réservée aux syndiqués

12h00 - 14h00 : Pause déjeuner

10h00 - 16h00 : **Salon de l'innovation : forum au milieu de l'espace expositifs**

Le forum tenu par les membres du Club Prescrire va présenter aux architectes différentes solutions à des problématiques actuelles. De l'innovation, des sujets d'actualités et la présentation de produits se succèderont toutes les 20 minutes sur le forum du Club Prescrire. Point fort entre 14h00 - 16h00

16h00 - 18h00 : **Conférence débat animée par Kjetil Traedel Thorsen - SNØHETTA**

- Présentation de l'histoire et de la philosophie de SNØHETTA basée sur la collaboration entre architectes et paysagistes
- Présentation des particularités d'une entreprise multiculturelle se partageant entre deux sites à Oslo et New-York
- Présentation de projets majeurs : Bibliothèque d'Alexandrie (Prix de l'Agah Khan 2004), Nouvel Opéra de Norvège à Oslo (Prix Mies Van der Rohe 2009, Global Award for Sustainable Architecture 2010), Mémorial et Musée du 11 septembre à New-York, Times squares et de quelques surprises moins connues...

18h00 : **Synthèse du congrès**

19h00 : Clôture du congrès

20h30 : **Soirée du Club Prescrire à la Maison de l'Architecture, organisée par l'Unsa 33**

SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE 2011

9h45 : Rendez-vous place Gambetta

10h00 : **Visite de l'opération "Nouvel auditorium de Bordeaux"**, Cours Georges Clémenceau (architecte : Michel Petuaud-Letang) ; présentation des partenaires de l'opération

12h30 : Déjeuner - Entrecôte sur la braise – Place des Quinconces, sur les quais, au bord du fleuve

14h30 : L'instant des "au revoir" - Clôture du congrès

PROGRAMME ACCOMPAGNANT

Jeudi 29 septembre • Visite guidée du centre ville - Grand théâtre - 1^{ère} partie

Vendredi 30 septembre • Visite guidée "Vieux Bordeaux" - 2^e partie

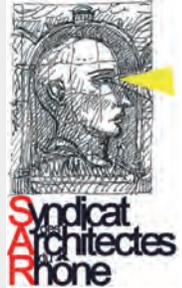
Votre guide : Jean Pierre Beriac, professeur d'histoire et de paysage, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de paysage de Bordeaux

Nota : Convocation adressée aux syndiqués par courrier individuel.

Le Syndicat des Architectes du Rhône

convoqué par ADIS au Tribunal Correctionnel de Privas...
Jugement du procès en diffamation : le SAR se relaxe, Adis est baba !!!

Qui peut, aujourd'hui, défendre une profession si ce n'est un syndicat professionnel ? Le Tribunal correctionnel de Privas a finalement relaxé, le 7 octobre 2010, les cinq membres du bureau du SAR, mis en examen pour diffamation publique par la SA d'HLM ADIS. Le SAR avait, il est vrai, violemment dénoncé l'appel d'offres, lancé par la SA d'HLM, fustigeant son ineptie et ses irrégularités...



Pan sur le bec ! ...Comme dit le canard...

La liberté d'expression des syndicats a bien failli être mise à mal, une fois encore, par un maître d'ouvrage bien peu amène, "vexé" d'avoir été rappelé à l'ordre par le SAR et par l'Unsa Rhône-Alpes.

En effet, un appel d'offres organisé par la Société ADIS, avec des financements du Département de la Drôme, a provoqué une vive réaction du SAR et de l'Unsa Rhône-Alpes, tant il bafouait l'éthique de la profession et ne respectait, ni la loi, ni les ambitions environnementales auxquelles il prétendait.

La cause

La société ADIS est un maître d'ouvrage privé, non soumis à la loi MOP ; mais qui utilise des financements publics pour mener à bien des projets d'intérêt général, un EHPAD à Mours-Saint-Eusèbe (Drôme), en l'occurrence.

En choisissant d'utiliser un appel d'offres de type européen, la société ADIS se replaçait dans le cadre de la loi MOP et devait de ce fait, la respecter intégralement. Or, dans son règlement de consultation, ADIS demandait la remise de prestations constituées "d'un dossier sommaire de présentation du projet, avec une proposition d'aménagement et les orientations architecturales et de mise en œuvre (Plan de Masse, d'aménagement...)", tout en omettant de prévoir la moindre indemnité en contrepartie.

L'Ordre des Architectes a confirmé, du reste, l'irrégularité de cette annonce (cf. courrier CROARA).

Pire encore, ADIS "rançonnait" 20 € aux candidats "pigeons" pour leur remettre un dossier de candidature indigent, constitué d'un programme, édulcoré façon

anorexique, sur un feuillet A4 (alors qu'un "vrai" programme s'exprime normalement sur plusieurs dizaines de pages), outre les inévitables pièces administratives contractuelles "de base". Bref un dossier vide qui n'aurait pas trop encombré nos boîtes mails !!!

Enfin, histoire de faire "bon ton", cette SA d'HLM insistait, avec force conviction, mais non sans un certain cynisme, sur la dimension environnementale qu'elle souhaitait donner à son projet.

Gageons que les 20 € seront efficacement consacrés à l'effort de reforestation...

Hélas, elle ne donnait aucune indication sur le site de son projet, ni son environnement et encore moins de plans...

Tous ceux qui savent ce qu'une démarche environnementale implique en termes d'information comprendront notre juste colère.

Les faits

Incultes ou incompetents ? Ce sont les termes employés par Michel Jarleton, président du SAR et de l'Unsa Rhône-Alpes dans son mail d'alerte, invitant les architectes à ne pas répondre à cet appel d'offres...

Ce sont eux qui ont été "relayés" à la SA d'HLM, comme par enchantement... À quelles fins ? Se demande le sot... (cf. extrait du mail).

Ce sont eux, bien sûr, qui ont déchaîné les foudres de la SA d'HLM, eux qui ont valu une plainte en diffamation publique, eux encore qui ont justifié une audition soutenue de plus de trois heures, entre deux gendarmes sous contrôle d'un juge d'instruction, au président du SAR, puis aux quatre membres du bureau, à la secrétaire du SAR et encore à quelques architectes de la région Rhône-Alpes,

pris au hasard dans la liste de diffusion du mail soi-disant "délictueux", histoire de faire bonne mesure et surtout bien montrer à notre profession comme son syndicat était présumé coupable !!!

La disproportion, entre la procédure mise en œuvre et la faiblesse du "dossier" à charge de la SA d'HLM aurait de quoi nous faire sourire "de bon cœur", si toute cette mascarade (autre terme employé par Michel Jarleton) n'avait pas été financée par des deniers publics. Plusieurs milliers d'euros immolés sur l'autel de l'arrogance et de l'orgueil, inutilement dédiés à une enquête zélée, puis à un jugement long de plus de trois heures et quelques mois... et qui auraient été bien mieux dépensés à mettre en œuvre un véritable dossier de programme de qualité. Plusieurs milliers d'euros, dilapidés pour aboutir à faire éclore la juste raison, l'évidente réalité des faits : **UNE RELAXE !**

Car il n'est ni condamnable, ni diffamatoire, pour un syndicat de dénoncer les dévoiements et autres abus, commis à l'encontre de la profession qu'il défend... Celle d'architecte en l'occurrence...

Le rôle d'un syndicat

Le rôle d'un syndicat est certes bien de dénoncer les égarements des maîtres d'ouvrage, lorsqu'il les constate, hélas souvent trop tard...

Mais son rôle se doit, avant tout, d'être pédagogique, de faire comprendre à tous les maîtres d'ouvrage, que les consultations et autres appels d'offres ne sont pas des foires aux rabais, inventées pour y dénicher le moins disant...

Tout au contraire, c'est vers le mieux-disant qu'il faut se diriger, ce qui est très différent. Les architectes qui répondent sans se poser de question, parce que "c'est

comme ça depuis toujours”, parce que “tout le monde le fait”, parce que “si ce n’est pas nous, un autre le fera”, entraînent leurs confrères, avec une folle inconscience bien trop commune, vers une mort certaine.

Le travail des architectes est éminemment complexe et demande beaucoup de sérieux et de moyens pour être bien fait. Nous devons nous battre pour le faire valoir auprès de tous.

Les maîtres d’ouvrage qui négligent imprudemment la qualité des dossiers d’appels d’offres, des programmes de leurs opérations, ne peuvent arriver à obtenir satisfaction ou qualité.

Les maîtres d’ouvrage qui imposent à la maîtrise d’œuvre de mauvaises conditions de travail, ceux qui limitent, par manque de moyens, consciemment ou pas, volontairement ou non, le contenu des missions de la maîtrise d’œuvre, appauvrissent l’architecture et le cadre de vie de tous nos concitoyens.

Tel est notre “combat” de chaque jour. Notre vigilance et notre persévérance sont nos seules armes.

Un syndicat a le devoir d’informer et de responsabiliser les architectes face à un appel d’offres vicié, dans le but légitime de défendre les intérêts de la profession. Il a le droit de dénoncer les procédures irrégulières ou mal organisées, avec les mots qu’il juge nécessaires pour convaincre le plus grand nombre de le suivre. Il a enfin le droit d’attaquer devant les tribunaux (lui aussi), les maîtres d’ouvrage les moins vertueux, qui persistent à touter l’illégalité commune, dans le plus profond mépris de la dignité, de la culture, de notre qualité de vie et d’usage...

Le temps et le budget consacrés par ADIS à attaquer inutilement le **SAR** et ceux perdus par ce dernier à se défendre pour obtenir une victoire incontestable, auraient été plus avantageusement employés à se concerter pour mettre en place un appel d’offres exemplaire et vertueux.

Certes, la liberté d’expression des syndicats est une fois encore préservée... Mais jusqu’à quand ? Et combien d’autres victoires “à la Pyrrhus” faudra-t-il arracher à nos maîtres d’ouvrage, avant d’arriver à les convaincre que nos intérêts sont avant tout les leurs ?

C’est une victoire amère, que le SAR a réussi à arracher à un maître d’ouvrage qu’il vaudrait mieux tenir pour ignorant... Mais qui peut prétendre l’être vraiment de nos jours ?

Une victoire qui nous rappelle le mythe de Sisyphe... Car un confrère a répondu dans l’assentiment général, le projet a suivi son cours, presque sans encombre et surtout, la question qu’il faut se poser reste avant tout : combien d’autres maîtres d’ouvrage suivront la même voie...

Au-delà de la forme, que d’aucuns peuvent ne pas goûter, c’est bien sur le fond que le **SAR** a gagné ce procès.

C’est unis que nous arriverons à faire porter notre voix. À cette seule condition, notre combat aura un sens...

Car c’est bien d’un combat qu’il s’agit, nos “ennemis” sont là pour nous le rappeler.

C’est la plus grande responsabilité de notre action syndicale pour l’avenir de notre profession. ■

Éric Pierron

La fibre optique en immeuble neuf :

Une gamme de prestations réseaux qui apporte de la valeur ajoutée au projet et à l’opération

- Ingénierie et Conseil pour accompagner le projet
- Etude complète et détaillée
- Câblage en Fibre optique du pied d’immeuble au logement



Résoline



Le Grenelle de l'environnement constitue-t-il vraiment un défi sans précédent pour le secteur du bâtiment ? Comment l'approche architecturale peut apporter une réponse à la question apparemment technique de la réhabilitation thermique du patrimoine existant ? Comment améliorer le patrimoine, tout en conservant ce qui fait la qualité de notre cadre de vie, son identité et son charme ?

L'approche intelligente de l'efficacité énergétique passe-t-elle par le choix exclusif d'une filière constructive ?

Les trois articles que nous présentons sont des réponses différenciées à ces questionnements.

Rénovation énergétique :

solutions de traitement du bâti pour différentes typologies

L'enjeu de l'amélioration du parc des logements existants n'est pas seulement énergétique et environnemental, il est également architectural, social, économique et culturel. Il s'agit de la qualité globale du cadre de vie pour les générations à venir.

Chaque projet de rénovation de bâtiments est un cas unique, avec son contexte, ses spécificités, sa valeur patrimoniale.

Aussi, la métaphore du "diagnostiqueur - vétérinaire"¹ se prête bien à l'existant : "(...) il faut comparer la mission du diagnostiqueur à celle du vétérinaire plutôt qu'à celle du médecin et cela pour trois raisons :

- parce que si le médecin ne soigne qu'une seule race de patients, la race humaine, le vétérinaire doit au contraire connaître et traiter plusieurs races animales (...);
- parce que si les malades du médecin peuvent, en lui parlant, l'aider dans son auscultation, les malades du vétérinaire, comme ceux du diagnostiqueur, eux, ne parlent pas ;
- et enfin, parce que si le médecin a pour mission sacrée de soigner son patient jusqu'au bout, le vétérinaire au contraire doit décider quelquefois de "piquer" l'animal. Le diagnostiqueur devra lui aussi avoir éventuellement le courage de condamner à la démolition le bâtiment ausculté (...).

[1] Réunion / débat CEGIBAT, propos de Raymond Collombet, 1980

Même si elle n'est pas toujours aisée, la réhabilitation des bâtiments existants n'est pas une contrainte mais une réelle opportunité pour **revaloriser le patrimoine**, pour vivre mieux tout simplement.

L'élaboration d'une démarche de rénovation optimale est primordiale pour ne pas compromettre le potentiel d'économie d'énergie du site.

L'ordre d'intervention ne doit pas être laissé au hasard : la **réduction des besoins** est une première étape indispensable, suivie par la deuxième étape de conception et dimensionnement d'équipements performants.

Une rénovation globale du bâti peut conduire à diviser les déperditions par 5 en moyenne² !

Pour cela, l'exigence thermique sur les éléments à rénover doit être élevée, il s'agit de ne pas succomber à la tentation de la demi-mesure. Ramené au **coût global** (échafaudage, isolant, main d'œuvre), le surcoût lié à la performance de l'isolant n'est pas prépondérant.

Dans le bilan des déperditions thermiques d'un bâtiment, le poids des déperditions par les façades extérieures est prépondérant et nécessite donc une attention toute particulière.

[2] "Facteur 4" pour les bâtiments anciens, "Facteur 6" pour les bâtiments récents

La stratégie d'isolation

Un tour d'horizon du parc et des solutions d'isolation associées montre l'importance de l'isolation intérieure dans les stratégies de rénovation : environ 70 % des surfaces des bâtis anciens (< 1948) et 40 % des bâtis récents (> 1948) ne pourront probablement qu'être isolées par l'intérieur.

Pour les bâtiments de la période 1850-1914, type Haussmannien, côté rue et pour les bâtiments de la période 1918-1948, type HBM, l'isolation par l'intérieur est obligatoire pour conserver l'aspect extérieur des façades.

Les isolants de faible épaisseur et performants, type isolant sous vide (VIP), sont donc très attendus. L'un des atouts du VIP réside dans sa résistance thermique élevée qui permet de mettre en œuvre de faibles épaisseurs pour d'excellents résultats thermiques. Cette solution s'avère sensiblement plus chère que pour un doublage traditionnel ; en revanche, le coût des 2 solutions peut tout à fait être considéré comme similaire si l'on tient compte, à résistance thermique équivalente, de la place gagnée avec le VIP, notamment dans les localisations où le marché immobilier est tendu.

Un long chemin de recherche et développement reste néanmoins à parcourir pour améliorer les solutions techniques de la filière sèche. Elles pourraient être expérimentées de manière plus affirmée afin de minimiser les temps

▼ Exemple de chantier : isolation intérieure avec isolant sous vide



d'intervention et donc de faciliter les rénovations en milieu occupé.

Pour les bâtiments de la période 1850-1914, coté cours et courettes, les parois sont le plus couramment d'une épaisseur inférieure à celle des murs mitoyens ou des murs de façade sur rue. La mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur de ces parois est alors souvent pertinente. Avec une résistance thermique d'environ $5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$, l'isolation de toutes les parois opaques peut permettre de diviser les déperditions thermiques par 3 ou 4. Ce résultat énergétique peut également être associé à une mutualisation des services en valorisant le patrimoine par le biais de la "réunification" de deux cours appartenant à un même "îlot d'immeubles".

Bâtiment réhabilité
avec extension
en ossature bois
(photo avant /
après travaux) ;
Source : ACYC
Architectures



Dans les bâtiments récents, à partir de 1948, les dispositions facilitent les possibilités d'extension (surélévation, addition de volumes, etc.) et d'épaississement.

Pour une majorité de bâtiments de cette période, l'isolation par l'extérieur semble a priori



le choix le plus judicieux au regard des contraintes de surfaces, des capacités de traitement des ponts thermiques et des caractéristiques architecturales des édifices concernés.

Les choix architecturaux devront être associés à une réflexion énergétique ; en solution bardage, la résistance thermique du complexe peut être largement dégradée par les fixations. On constate des innovations en la matière, des pattes métalliques présentant des éléments en plastique en face arrière afin de limiter les déperditions ou des pattes en matériau composite.

Le traitement des ponts thermiques

Pour réduire les déperditions et pour éviter les pathologies, pour l'isolation par l'intérieur comme par l'extérieur, les jonctions "mur-menuiserie" et "mur-plancher intermédiaire" devront être traitées. Pour ces dernières, les retours d'expérience manquent, des solutions innovantes sont explorées ci-après.

Pour l'isolation intérieure, une solution consiste à l'isolation des sols et des plafonds, associée à celle des murs ; ce qui crée un ensemble ou dispositif appelé "boîte dans la boîte", formant une enveloppe isolante à l'intérieur des édifices. Ce traitement permet de réduire de 50 % la valeur du pont thermique intermédiaire.

Pour l'isolation extérieure, un point sensible est celui des balcons. Pour remédier efficacement aux effets du pont thermique de balcon lors de travaux d'isolation extérieure, il existe principalement deux mesures :

- Les balcons vétustes, voire peu adaptés, peuvent être avantageusement remplacés par de nouveaux plus spacieux, ce qui contribue à une valorisation certaine du patrimoine. Ces nouveaux balcons seront évidemment conçus désolidarisés des façades existantes, donc sans ponts thermiques linéaires.
- Si le choix s'oriente vers une conservation du balcon existant, la solution consiste à "manchonner" l'ouvrage : envelopper le balcon avec de l'isolant au-dessus et en-dessous. Ces deux mesures permettent de réduire par 2 voire 3 la valeur du pont thermique.

Cette réflexion sur les façades est nécessaire mais pas suffisante.

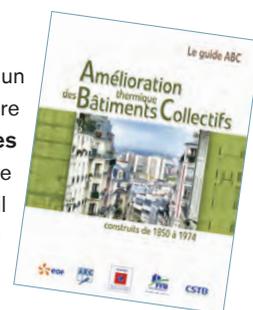
Les considérations de réhabilitation énergétique interfèrent inévitablement avec d'autres comme l'aération, le confort d'été, l'humidité dans les parois, l'acoustique, la sécurité incendie, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc.

L'effet "cas particulier" interdisant une liste de recettes toutes faites, le guide ABC est conçu comme un outil concret d'aide à la réflexion, pour une approche globale de l'amélioration des bâtis.

Le guide ABC : "Amélioration thermique des Bâtiments Collectifs"

Comprendre le bâti existant, apprendre à l'améliorer, recueillir des données pour rénover performant et de manière cohérente, telles sont les fondations du guide ABC.

Discuté et rédigé par un groupe pluridisciplinaire composé d'**architectes et de thermiciens**³, le guide ABC est un outil concret d'aide à la décision, précieux pour les maîtres d'ouvrage publics et privés, architectes, bureaux d'études et entreprises. ■



Charles Arquin,
ingénieur chez **POUGET Consultants**

[3] Auteurs : Cabinet Patrick de Jean et Jérôme Marin, architectes dplg ; POUGET Consultants ; CSTB ; Ebök ; Transsolar

▼ Exemple de chantier : isolation extérieure avec "manchonnage" des balcons



> Suite p.26

Le mot du président

Nombreux sont les confrères qui me rapportent des histoires et des anecdotes de leur "conseil en environnement", leur spécialiste en "green attitude" et autre contrôleur de "pensée durable". Elles seraient bien savoureuses ces perles vertes si l'enjeu n'était pas grave ; car c'est de qualité de vie, d'espace et d'architecture que l'on parle.

J'ai eu aussi à subir les doctes propos de tel ou tel spécialiste qui, du haut de sa nouvelle formation et avec au mieux sa formation de bac +2 fraîchement terminée, m'explique qu'il faut supprimer cette fenêtre. La seule qui donne une vue sur une perspective historique ! Ou bien équiper les baies vitrées de brise-soleils fixes en ignorant qu'il s'agit de châssis d'accès pompiers ! Que de crimes sont commis en ton nom "performance".

On ne s'étonnera pas des réactions vives que cela provoque, comme celle d'architectes de renom qui au dernier MIPIM appellent à la "désobéissance thermique". Certes notre devoir est de limiter les besoins en énergie dans nos projets, mais ces efforts doivent être précis et ciblés, sans jamais sacrifier à la qualité des espaces créés.

Vous voulez du "durable", alors faisons du beau, ne renonçons pas à l'essence de notre fonction qui est d'apporter de l'émotion, ne baissions pas les bras devant tant de nouvelles contraintes, mais tentons de les apprivoiser en éduquant ceux qui entrent dans notre univers professionnel.

Le bâtiment le plus durable est celui que l'on admire plusieurs décennies, voire plusieurs siècles après sa réalisation, parce qu'il nous touche au plus profond de notre conscience.

"Tout ce qui est beau, tout ce qui charme, passe en un instant des yeux au cœur par un chemin si facile, si ouvert et si large que la force et l'audace s'y opposeraient en vain". (Michel Ange : Sonnet X, l'Amour idéal).

Marc Seifert

Président du Club Prescrire



◀ Entretien de la prescription du 28 juin 2011 : Auditorium de Bordeaux (33)
Maîtrise d'ouvrage : SNC Brochon-Puy Paulin
Architecte : Michel Petuaud Letang

▼ Entretien de la prescription du 30 juin 2011 : Chai de Pierre et Bertrand Couly à Chinon (37)
Maîtrise d'ouvrage : SAS Pierre et Bertrand Couly
Architecte : Bertrand Penneron, Atelier B. Penneron architectes



Entretien de la prescription du 5 juillet 2011 : ▶
École Georges Charpak (33)
Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Deville-les-Rouen
Architecte : Yves Le Carpentier



Club Prescrire

L'espace dialogue et rencontre
Architectes - Industriels

▶▶ Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 20 ans à l'initiative de l'Unifa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀◀

Contacts

Thomas Leccia
Chargé de projets

Ruth Mnamani
Responsable Administrative

29 bd Raspail, 75007 Paris

Tél. : 01 40 26 04 04

Fax : 01 40 26 04 05

clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com



SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA CONSTRUCTION :
RÉNOVATION, PROTECTION, DÉCORATION, ASSEMBLAGE,
CONNEXION...

Jean-Louis OZSVATH

E-mail : espace-prescrire@mmm.com

Tél. : 01 30 31 64 90

Site Internet : www.3m.fr/construction



LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT
DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS
COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION,
CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...

Henrik MEYER-HOFFMANN

E-mail : henrik.meyer-hoffmann@basf.com

Tél. : 01 49 64 52 61

Site Internet : www.basf.fr

dyson airblade

LA SOCIÉTÉ DYSON EST CONNUE POUR AVOIR
RÉVOLUTIONNÉ LE MARCHÉ DES ASPIRATEURS.
NOUS VOUS INVITONS À PRÉSENT À DÉCOUVRIR
LE SÈCHE-MAINS DYSON AIRBLADE™.

Hervé MALBREIL

E-mail : herve.malbreil@dyson.com

Tél. : 01 56 69 77 65 / Port. : 06 69 06 84 03

Fax : 01 56 69 79 76

Site Internet : www.dysonairblade.fr



SYSTÈMES DE CHAUFFAGE PAR LE SOL AYANT
POUR MISSION, AU NIVEAU DE TOUTE L'ENTREPRISE,
DE CRÉER LE "CONFORT SUR MESURE"

Jean-Noël MAHÉ

E-mail : france@eurotherm.info

Tél. : 02 40 36 27 01

Site Internet : www.eurotherm.info

fermacell

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ
PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT

Philippe RÉMY

E-mail : philippe.remy@xella.com

Tél. : 01 47 16 92 96 / Port. : 06 22 44 36 07

Site Internet : www.fermacell.fr



SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES
ET TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Bruno MONCELET

E-mail : b.moncelet@geze.fr

Tél. : 01 60 62 60 96

Site Internet : www.geze.fr



SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE
ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION POUR
LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE

Jacky DUBUC

E-mail : jacky.dubuc@hager.fr

Port. : 06 14 64 54 82

Site Internet : www.hager.fr



CONCEPTEUR, FABRICANT ET DISTRIBUTEUR DE
CLOISONS AMOVIBLES AMÉNAGEMENT PERSONNALISÉ
DE TOUS LES ESPACES EN SECTEURS TERTIAIRES
COMME INDUSTRIELS

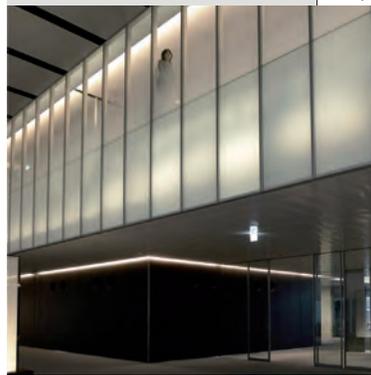
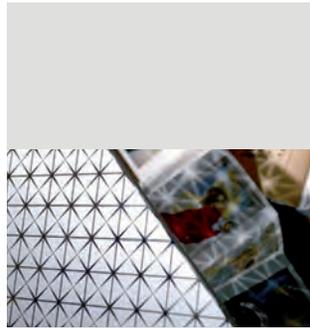
Sandrine SONNIER

E-mail : ssonnier@hoyez.com

Tél. : 03 28 55 11 45

Site Internet : www.hoyez.com

SOLUTIONS INNOVANTES
POUR LA CONSTRUCTION :
RÉNOVATION, PROTECTION,
DÉCORATION, ASSEMBLAGE,
CONNEXION...



Jean-Louis Ozsvath

E-mail : espace-prescrire@mmm.com

Tél. : 01 30 31 64 90

Site Internet : www.3m.fr/construction

Collection 3M Fasara™ : décoration de vitrage et qualité architecturale

Plus de 50 finitions architecturales pour décorer avec élégance les vitrages intérieurs.

Idéale pour combiner lumière et intimité dans les espaces de travail ou les points de vente, la collection 3M Fasara™ propose un large choix de motifs qualitatifs : effets dégradés progressifs, prismes et points, lignes élégantes, effets tissés, effets glacés.



Facilement appliqués sur les parois vitrées, ces films apportent immédiatement une touche originale de qualité architecturale, pour un coût global sans comparaison.

3M a mis son innovation au service de cette nouvelle génération de films. Adaptée aux exigences des bâtiments tertiaires et des ERP, la collection Fasara™ apporte une grande transparence et une qualité de finition des motifs extrêmement soignée.

FABRICATION ET
COMMERCIALISATION
DU SÈCHE-MAINS
DYSON AIRBLADE™,
LE PLUS RAPIDE
ET LE PLUS HYGIÉNIQUE
DES SÈCHE-MAINS



dyson airblade

Hervé Malbreil

RESPONSABLE PRESCRIPTION - DIVISION PROFESSIONNELLE

Tél. : 01 56 69 77 65

Port. : 06 69 06 84 03

Fax : 01 56 69 79 76

Grâce à deux rideaux d'air propulsés à 640 km/h, le sèche-mains Dyson Airblade™ balaie l'eau des mains en seulement 10 secondes.

Hygiène :

- Un filtre HEPA élimine 99,9 % des bactéries de l'air avant qu'il ne soit soufflé sur les mains.
- Un vernis antibactérien limite le risque de contamination croisée.
- Les scientifiques de Dyson ont demandé à NSF International, un organisme indépendant leader sur la santé publique, de définir les critères permettant de qualifier un sèche-mains d'hygiénique. Le sèche-mains Dyson Airblade™ satisfait tous les critères établis par le protocole NSF P335, il est ainsi le seul sèche-mains hygiénique.

Développement durable et coûts de fonctionnement réduits :

- Consommation : 1600 W
- Un temps de séchage plus court et l'absence de résistance chauffante énergivore lui permettent d'utiliser moins d'énergie que les sèche-mains à air chaud.
- Il a obtenu le Carbon Reduction Label. Les calculs effectués révèlent qu'en France, le sèche-mains Dyson Airblade™ AB03 émet 0,7 g de CO₂ par séchage.

Garanti 5 ans (ou 350 000 utilisations) sur les pièces et 1 an sur la main d'œuvre.

SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE



La goulotte encastrée BKIS de Hager s'adapte harmonieusement à tous les univers de bureaux contemporains.

Ne dépassant que de quelques millimètres de la paroi, la goulotte encastrée s'intègre dans les espaces tertiaires en toute discrétion.



Jacky Dubuc

RESPONSABLE NATIONAL DE LA PRESCRIPTION ET DES GRANDS COMPTES

E-mail : prescription.nationale@hager.fr

Tél. : 01 40 85 44 67

Site Internet : www.hager.fr

Goulotte encastrée BKIS, discrétion et flexibilité pour les cloisons sèches

La goulotte encastrée BKIS de Hager ouvre une nouvelle voie pour le cheminement de câbles dans les cloisons sèches, en intégrant les avantages de l'encastré et de la goulotte. Ne dépassant que de quelques millimètres de la cloison, elle trouve naturellement sa place dans tous les espaces tertiaires. Fine et discrète, elle apporte un gain de place en permettant de disposer les meubles directement contre les parois.

Disponibles en trois teintes standards (laqué blanc, laqué anthracite et zinguée), les goulottes encastrées s'adaptent harmonieusement à tous les univers de bureaux contemporains. Hager offre également la possibilité de donner une dimension esthétique supplémentaire à vos projets. Avec le service de personnalisation camelea, vous disposez d'une large palette de couleurs pour fondre les goulottes dans toutes les atmosphères parmi toutes les teintes du nuancier RAL.

LEADER MONDIAL DE DALLES DE MOQUETTES POUR L'UNIVERS PROFESSIONNEL



Mickaël Cornou

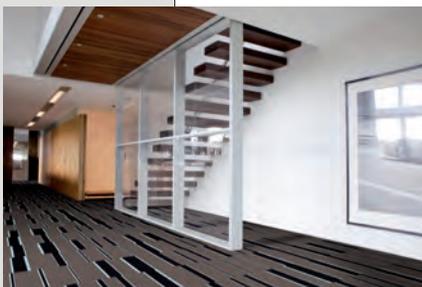
CHEF DE PROJET MARKETING

E-mail : mickael.cornou@interfaceflor.eu

Tél. : 01 58 10 20 07

Site internet : www.interfaceflor.fr

Dalles de moquette Cap & Blazer



La dalle textile Cap & Blazer allie tradition et modernité : ses larges lignes aux couleurs fraîches et vives offrent une gamme de modèles intemporels.

Cap and Blazer s'adapte parfaitement aux ambiances classiques et contemporaines, telles que les hôtels chics et les magasins élégants. Les multiples méthodes d'installation (damier, coupe de pierre et non directionnelle) permettent des effets décoratifs infinis. La construction bouclée texturée de Cap & Blazer offre résistance au trafic intense et hautes performances pour une meilleure conservation de l'aspect, dans le temps dans tous les espaces recevant du public. En plus de son exercice de style, Cap & Blazer s'inscrit parfaitement dans la démarche environnementale d'Interface-FLOR : il contient des éléments recyclés dans la fibre et la sous-couche et propose le programme de compensation carbone Cool Carpet® en standard.



LEADER MONDIAL DE DALLES DE MOQUETTES POUR L'UNIVERS PROFESSIONNEL

Patricia VALIRON

E-mail : patricia.valiron@interfaceflor.eu

Port. : 06 23 06 00 75

Site Internet : www.interfaceflor.fr



SPÉCIALISTE MONDIAL DES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET NUMÉRIQUES DU BÂTIMENT

Alban REGAIRE

E-mail : alban.regaire@legrand.fr

Tél. : 01 49 72 52 33 / Port. : 06 84 75 05 84

Site Internet : www.legrand.fr



SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE

Stella NANECOUC

E-mail : s.nanecou@mansion.com

Tél. : 03 81 50 56 77

Site Internet : www.mansion.com

www.la-porte-en-verre.com



De l'ouverture à l'environnement

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU

Isabelle BONNET

E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr

Tél. : 02 40 33 56 56

Site Internet : www.minco.fr



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC

Rémi DUVERT

E-mail : remi.duvert@nora.com

Tél. : 01 69 33 14 53

Site Internet : www.nora.com/fr



FABRICANT DE PRODUITS POUR L'HABITAT ET LE TERTIAIRE (CARRELAGE, SALLE DE BAINS, CUISINE, SPA ET SOLUTIONS TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE)

Magali FERRANT

E-mail : info@porcelanosa.fr

Tél. : 01 69 90 95 97

Site Internet : www.porcelanosa.com



CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ENERGIE GAZ MODULO DURABLES

Yann LE BARILLIER

E-mail : ylebarrillier@primagaz.fr

Tél. : 01 58 61 50 58

Site Internet : www.primagaz.fr



SPÉCIALISTE EN SOLUTIONS ISOLANTS HAUTE PERFORMANCE ET MATÉRIAUX COUPE-FEU POUR LA CONSTRUCTION (NEUF OU RÉNOVATION)

Hélène PAILLARD

E-mail : h.paillard@promat.fr

Tél. : 01 39 79 61 61

Site Internet : www.promat.fr



FABRICANT FRANÇAIS DE LUMIÈRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET D'ENSEMBLES RÉSIDENTIELS SOLAIRES ET LED ; ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PROPOSANT DES SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE INTELLIGENT

Christophe DEBRABANDERE
E-mail : c.debrabandere@ragni.com
Port. : 06 14 27 83 91
Site Internet : www.ragni.com



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

Bruno CARREL
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820
Site Internet : www.saint-gobain-glass.com



ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS

Fabrice BERT
E-mail : infomarketing@fr.schindler.com
Tél. : 01 30 70 72 56
Site Internet : www.schindler.fr



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE

Christophe BARRUEZO
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Tél. : 03 44 54 18 25

SCHÜCO

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION

Régis MOTTE
E-mail : schuco@keops.net
N° Vert : 0 820 20 21
Site Internet : www.schuco.fr

sikkens

SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT

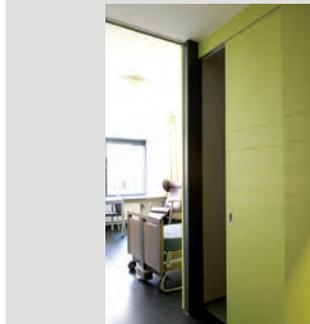
Étienne ROCHETTE-CASTEL
E-mail : etienne.rochette-castel@akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69
Site Internet : www.sikkens.com.fr



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE

Jean-Michel RIO
E-mail : frjro@icopal.com
Tél. : 01 40 96 35 35 / Port. : 06 07 80 69 48
Site Internet : www.siplast.fr

SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT



sikkens

Étienne Rochette-Castel

SERVICE PRESCRIPTION NATIONALE

E-mail : etienne.rochette-castel@akzonobel.com

Port. : 06 08 37 82 69

ALPHA SANOPROTEX, la couleur du bien-être

Peinture murale intérieure antibactérienne en phase aqueuse d'aspect poché mat velouté.

La recherche d'amélioration des espaces en milieu hospitalier a amené SIKKENS à développer un concept global au service de la santé : le concept HEALTHCARE.

Cette approche permet de proposer une gamme de produits ciblés, allié à l'expertise SIKKENS de la couleur et à une forte dimension de service pour déployer le projet.

Au cœur du concept HEALTHCARE, une innovation majeure : Alpha SanoProtex.

Alpha SanoProtex agit activement contre le développement des bactéries grâce à la présence d'ions argent actifs. Testée scientifiquement par un organisme indépendant, cette efficacité est confirmée par l'IMSL, institut anglais de microbiologie. Résistante au lustrage et aux produits désinfectants les plus couramment utilisés dans le secteur médical, Alpha SanoProtex est lessivable et parfaitement adaptée à des nettoyages répétés qui réactivent en permanence le processus antibactérien.

Pratiquement sans odeur, caractérisée par un temps ouvert important, une grande facilité d'application et la possibilité d'appliquer deux couches dans la même journée, Alpha SanoProtex est également déclinable dans les 1600 teintes du nuancier 4041.

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE

Icosun Console, la solution photovoltaïque rigide de Siplast pour les toitures-terrasses



Mise en place aisée, fixation sur l'élément porteur, répartition de la charge, maintenance facilitée, telles sont les qualités d'Icosun Console.



Jean-Michel Rio

RESPONSABLE PRESCRIPTION

Tél. : 01 40 96 36 46

Port. : 06 07 80 69 48

E-mail : frjro@icopal.com

Icosun Console, la solution photovoltaïque rigide de Siplast pour les toitures-terrasses

Siplast lance Icosun Console, un système photovoltaïque complet, sur étanchéité et permettant une intégration simplifiée.

Il se compose d'une membrane d'étanchéité bitumineuse de type Parafor Solo (sous DTA) ou synthétique de type Monarplan FM (sous ATE).

Icosun Console est une solution sûre car rapportée sur l'élément porteur, afin d'éviter toute sollicitation de l'étanchéité préalablement mise en place. La charge de la structure est répartie de façon équilibrée sur la toiture et offre une excellente résistance aux forces ascendantes du vent.

Elle permet d'accueillir tout type de panneaux photovoltaïques et facilite la maintenance électrique, laissant le câblage électrique accessible.

Icosun Console est destiné aux constructions acier et béton, en neuf ou en rénovation, lorsque la charge admissible autorise une installation photovoltaïque rigide.

Sa durabilité est garantie 20 ans par Siplast.

ENDUITS DE FAÇADES,
I.T.E., SYSTÈMES DE POSE
DE CARRELAGES,
MORTIERS ET BÉTONS



Christian Gérard-Pigeaud

DIRECTEUR DE MARCHÉ

E-mail : christian.gerard-pigeaud@saint-gobain.com

Centre de Renseignements Techniques : 0820 00 33 00 (n° indigo)

Site internet : www.weber.fr

Isolation thermique par l'extérieur : systèmes weber.therm avec enduits minéraux ou organiques sur isolants (lambda 0,022 à 0,038)

Des systèmes complets, sous Agréments Techniques Européens :

• Avec enduits minéraux à la chaux aérienne de 7 à 13 mm d'épaisseur.

Badigeons de chaux, enduits talochés minces ou grattés épais sur sous enduit minéral avec trame de verre d'armature.

Système **Weber.therm Ultra 22** : sur plaques d'isolants avec lambda 0,022 "NOUVEAUTE 2011"

Système **Weber.therm XM** : sur PSE blanc 0,038 ou PSE gris 0,032

• Avec enduit minéral épais gratté, projeté mécaniquement de 12 à 13 mm d'épaisseur.

Système **Weber.therm XPM1** sur PSE blanc ou Gris

• Avec enduits organiques de 5 à 6 mm d'épaisseur.

De type R.P.E en finition talochée ou ribbée (acryliques, siloxane ou silicatés) ou granulats de marbre sur sous enduit en pâte avec trame de verre en armature.

• En complément : système **Weber.therm XM** et **AGEPAN THD** sur plaques d'isolant en fibres de bois pour maisons à ossatures bois (lambda = 0,047, A.T. en cours).

Lycée Champlain à Chennevières
sur Marne (94) : **PIXEA** architecture

Maison individuelle à Ossature Bois
à Brunoy : **Fonctions Plurielles**,
Frédéric BRESCH, SARL d'Architecture



FABRICANT DE SOLUTIONS
DE CHAUFFAGE, RAFFRAÏ-
CHISSEMENT, VENTILATION
ET FILTRATION D'AIR

zehnder

Lore Chatillon

RESPONSABLE COMMUNICATION

Tél. : 01 69 36 15 75

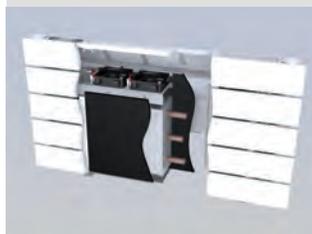
E-mail : lore.chatillon@zehnder.fr

Site Internet : www.zehnder.fr

NOVA NEO : premier Ventilato-radiateur® conçu pour la basse température

En associant un radiateur design et un système de ventilateurs totalement intégrés, ultra plats et silencieux, on obtient un corps de chauffe innovant produisant rayonnement et convection en un seul appareil. Ses sorties d'air discrètes, sa faible épaisseur (117 mm) au mur, sa façade design, sa puissance – multipliée par 3 en convection forcée – et sa compacité offrent de grandes possibilités d'installations en neuf ou en rénovation.

Grâce aux flux d'air à contre-courant de l'échangeur thermique cuivre / aluminium, Nova Neo obtient une meilleure efficacité thermique, une convection accélérée et optimise le rendement des chaudières condensation et pompe à chaleur. Une attention particulière a été apportée aux détails : l'acoustique : deux couches d'isolant ont été intégrées de part en part de l'échangeur fournissant un réel confort lors de l'utilisation en mode ventilé ; l'hygiène : un filtre nettoyable en partie basse évite l'accumulation de poussière, le design : le traitement de surface double protection, anticorrosion, disponible en 54 teintes.



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ

DEPUIS 1908

Thierry SONET

E-mail : tsonet@soprema.fr

Tél. : 04 90 82 52 46

Site Internet : www.soprema.fr



MENUISERIES ALUMINIUM : FENÊTRES, BAIES
COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS

Thierry GOUIX

E-mail : thierry.gouix@hydro.com

Port. : 06 27 58 07 89



TENESOL FABRIQUE, INSTALLE, ASSURE LA GESTION
DE GÉNÉRATEURS PHOTOVOLTAÏQUES POUR LES
ENTREPRISES, LES COLLECTIVITÉS, LES PARTICULIERS

Pascal CHOFFEZ

E-mail : p.choffez@tenesol.com

Port. : 06 30 55 41 72

Site Internet : www.tenesol.com



THERMOR EXPERT EN SOLUTIONS EnR : CHAUFFE-EAU
SOLAIRE ET CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE
(AIR AMBIANT, AIR EXTÉRIEUR ET AIR EXTRAIT)

Magali RICHARD

E-mail : mrichard@thermor.tm.fr

Tél. : 02 38 71 38 31

Site Internet : www.thermor.fr



PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS
DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES
ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Olivia RIVIERE

E-mail : o.riviere@trespa.com

Tél. : 01 79 92 82 01

Site Internet : www.trespa.com/fr



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE
DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

Christian GÉRARD-PIGEAUD

E-mail : christian.gerard-pigeaud@saint-gobain.com

Tél. : 01 60 62 13 51

Centre de Renseignements Techniques :

0 820 00 33 00 (N° Indigo)

Site Internet : www.weber.fr

zehnder

FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE,
RAFFRAÏCHISSEMENT, VENTILATION ET FILTRATION D'AIR

Eric LE CORRE

E-mail : eric.lecorre@zehnder.fr

Port. : 06 73 27 01 80

Site Internet : www.zehnder.fr

La Belle Joséphine

Dans le quartier de la “Campagne à Paris” situé dans le 20^e arrondissement, cet hôtel particulier, très bien dessiné par L. Sarret, architecte au début des années 1930, a accueilli quelques temps Joséphine Baker et ses onze enfants. Divisé depuis en copropriété, il abrite dans les étages supérieurs sur 250 m², depuis septembre 2010, les locaux de l'agence Architecture Pélegrin et son habitation.

Cette construction en brique, surmontée d'une imposante toiture arrondie revêtue d'ardoise, initialement comble perdu, offre des volumes extraordinaires.

Le séjour, aménagé dans les combles, niché sous une charpente en rotonde d'une hauteur de 6 mètres fait penser à un bateau renversé, des éléments remarquables art-déco, des vitraux, des frises en mosaïque, des variations de carrelage en noir et blanc d'une grande finesse, un escalier intérieur élégant, bref, un esprit des lieux à conserver et magnifier tout en l'adaptant à des usages différenciés : l'agence d'architecture au deuxième étage et l'appartement en duplex au troisième et dernier étage.

Un charme indéniable mais un défaut majeur : c'était, en l'état, une véritable pas-



soire énergétique. La consommation énergétique était supérieure à 450 kWhep/(m²/an) dont 403 kWhep/(m²/an) pour le chauffage.

Des travaux étaient nécessaires. Une aubaine pour un architecte et une opportunité formidable pour montrer que l'on peut faire de l'efficacité énergétique dans un bâtiment classé (par la ville de Paris) et réduire sa facture énergétique de façon magistrale : les besoins ont été ramenés à moins de 80 kWhep/(m²/an)

dont 15 kWhep/(m²/an) pour le chauffage pour un coût inférieur à 1 000 €/m². L'agence, spécialisée depuis sa création dans l'urbanisme et l'architecture “bioclimatique”, se devait d'appliquer à elle-même ce qu'elle prône depuis des années à tous ses clients : concilier qualité architecturale et performance énergétique (niveau BBC Effinergie), augmenter la valeur d'usage sans dénaturer les lieux.

À partir d'un diagnostic sérieux, la bonne stratégie a été définie après des simulations thermiques réalisées sur Archiwizard :

- isoler murs et toitures conformément aux enjeux du Grenelle de l'environnement : il faut viser l'excellence du premier coup¹ ; l'isolation par l'intérieur s'imposait (système Optima et membrane Vario d'étanchéité à l'air d'Isover) ;
- isoler les ouvertures en préservant la finesse des menuiseries métalliques et en installant des vitrages performants (4/16/8 avec argon) ;
- mettre en œuvre des systèmes de ventilation et de chauffage économes, confortables et performants : le principe de radiation a été privilégié ;
- refaire l'électricité (Legrand) en installant des compteurs intermédiaires pour bien comprendre les consommations ;
- mutualiser les besoins entre l'agence et l'appartement : nous avons appliqué ici une idée simple que nous recommandons dès lors qu'il y a mixité bureau – logement. Dans les bureaux, les apports internes (collaborateurs et ordinateurs) sont très importants ; plutôt que de raisonner “climatisation”, il est plus intelligent d'extraire et de valo-

[1] Ne pas attendre que le baril soit à 200 \$ pour apporter l'indispensable complément d'isolation.

riser ces calories gratuites. Nous avons donc installé une pompe à chaleur thermodynamique double flux (Aldès TZen 400) qui a l'avantage de produire une partie de l'eau chaude sanitaire pour l'habitation ; à charge pour le concepteur de faire disparaître ou d'intégrer toutes les gaines de ventilation.

- associer des modules rayonnants dans les plafonds et rampants (Hora ESWA) ainsi qu'au sol un film rayonnant électrique (Militwin de Hora) revêtu d'un parquet de chêne vieilli blanc (Tarkett) afin de conserver en même temps l'aspect vintage du matériau tout en répondant au style résolument moderne souhaité pour cet espace. Un parquet facile à poser et surtout facile à entretenir. Les films chauffants se déclenchent quand la PAC ne peut pas délivrer la température demandée : chaque pièce étant munie d'un thermostat.
- faire appel à des entreprises performantes².

Une réalisation que les clients et les partenaires de l'agence peuvent désormais venir “juger” par eux-mêmes. ■

François Pélegrin,
architecte

[2] TBC (entreprise générale), TIAS (systèmes rayonnants électriques), IPC (chauffage ventilation)

À NE PAS MANQUER

Le guide *Réussir un projet Bâtiment Basse Consommation en rénovation*, vendu 23,15 € sur le site www.effinergie.org. Une mine de bonnes idées.



3 exemples en Loire-Atlantique

Les trois projets que nous vous présentons ci-dessous ont été pensés pour être de qualité environnementale et énergétique, tout en répondant à la valeur d'usage, essentielle à tout individu qui utilise ces lieux construits.

Horizinc, Bouvron

C'est un projet comprenant une salle festive et un théâtre, reliés par un patio. Le budget, les enjeux environnementaux et l'usage nous ont mis dans l'obligation de trouver des solutions techniques peu coûteuses et performantes. Les puits climatiques, dits bouvronnais, répondent totalement aux attentes de confort des occupants et, en particulier, pour obtenir le rafraîchissement l'été, sans avoir recours à un système de climatisation. L'hiver, les puits climatiques situés sous la salle festive, apportent quelques calories afin de réduire la consommation énergétique. L'inertie du bâtiment est réalisée par une structure tout en béton (murs et toitures terrasses) avec une isolation extérieure protégée par une volige de 22 cm, habillée de zinc. La circulation d'air entre la volige et l'isolant améliore ainsi le temps de déphasage de l'isolant.

Le travail sur la lumière naturelle, dans la salle festive, les halls d'accueil et la circulation permet de réduire fortement l'éclairage artificiel.

Pour l'acoustique de la salle festive et du théâtre nous avons composé et habillé une partie des murs et des plafonds avec des lames de bois naturel, brut de sciage. Nous avons joué sur les épaisseurs et les écartements de ces lames de bois pour obtenir un résultat acoustique performant.

Le collège 600, Héric

Dans un environnement rural bocager, nous avons conçu et intégré ce projet dans l'esprit du territoire.

Ce projet de collège 600 est entièrement conçu en bois. Structure, murs massifs bois type KLH avec isolation extérieure, parement bois et une isolation complémentaire en intérieur.

Toutes les menuiseries sont des produits MINCO en menuiserie mixte très performante, double vitrage avec argon et au Nord du triple vitrage.

Tous les planchers, plafonds et toitures avec végétalisation sont des produits Lino-trend, permettant d'atteindre les objectifs énergétique et acoustique, grâce à un traitement de rainurage dans le bois du plafond.

Nous avons, à partir des toitures terrasses végétalisées, créé des puits de lumière linéaires afin d'apporter un éclairage naturel complémentaire indirect.

Cet éclairage indirect permet d'avoir une lumière plus équilibrée sur la totalité du volume de la classe et de réduire l'utilisation de l'éclairage artificiel.

Le chantier du collège d'Héric étant en cours, nous avons décidé, pour la bonne réalisation des éléments d'enveloppe, d'effectuer des tests réguliers à l'aide de caméras thermiques.

Le collège 600, Saint-Nazaire

Proche de la mer, sur le site du parc de la Coupole, la nature du terrain et son environnement nous ont incités à concevoir le collège en structure béton avec une isolation extérieure : peau "gabions galets" en rez-de-chaussée et peau métallique en étages.

La nappe phréatique étant à -0,60 m du sol naturel, tout le bâtiment est réalisé sur pieux pour répondre au contexte et aux nouvelles normes sismiques.

Comme pour le collège 600 d'Héric, nous atteignons les objectifs BBC, mais avec un autre concept constructif, choisi par rapport au contexte territorial : ici le béton est couvert d'un isolant extérieur de 24 cm. Sur ce projet, nous avons retenu les mêmes produits de menuiseries mixtes avec argon, que ceux du collège d'Héric. Le même travail a été fait sur l'éclairage naturel avec une recherche d'éclairage indirect.

Sur ces deux derniers projets, nous avons intégré les valeurs du paysage à travers la réalisation de patios et de secteurs végétalisés et arborés dans les cours des collèges. ■

Michel Rouleau,
architecte



- ◀ (1) Horizinc, Bouvron
- (2) Le collège 600, Héric
- (3) Le collège 600, Saint-Nazaire

CONCLUSION

L'ABC du BBC est l'alphabet d'une nouvelle écriture qui n'empêche pas les approches sensibles du patrimoine existant. La réhabilitation est bien le domaine de création le plus riche car le plus contraint pour l'architecte et l'ingénieur. Michel Rouleau démontre dans ces trois projets que des systèmes constructifs de filières aussi différentes que le bois et le béton permettent des performances tout à fait comparables... sur le plan thermique. L'intelligence de l'ingénieur et de l'architecte dès la phase d'initiation du projet ouvre les possibles de la création et de la composition architecturale. L'enjeu du Grenelle pour nos professions réside dans cet intime échange qui enrichit le projet. À nous de ménager ces espaces de conception collective qui doivent être notre quotidien dès aujourd'hui, comme le montrent ces réalisations.



LES CONCEPTS FONDAMENTAUX ET STRATÉGIQUES DE LEED®

- Identifier les principaux composants du système d'évaluation LEED®
- Maîtriser l'ensemble du processus de certification LEED®
- Reconnaître les stratégies LEED® efficaces pour atteindre les objectifs de chaque catégorie

Réf D160 - Prochaine date : **Septembre 2011** - Paris - Consultez nos conseillers au 01 53 63 24 00 - info@groupegepa.com

Retrouvez toutes nos formations et renseignements sur www.formation-architecte.com

Interview de François Patriat, président du Conseil régional de Bourgogne



Quelle est votre politique territoriale d'aménagement et de développement durable et quel rôle entendez-vous voir jouer par les architectes dans ces démarches de projet ?

Social et écologie sont étroitement liés et je me refuse à opposer la croissance à l'écologie, au développement soutenable. Certains pays d'Europe le démontrent et notre politique territoriale doit aller dans le même sens. C'est dans cet esprit que nous avons lancé avec l'ADEME, une dizaine de plans climat territoriaux dans les pays et agglomérations de Bourgogne : ils doivent préparer les territoires à zéro émission carbone.

L'architecte, en tant que professionnel de l'aménagement de l'espace, doit être un acteur majeur de la construction de la cité. En interaction avec les usagers, il doit aider à innover dans les démarches d'élaboration de projets, à donner du sens

Dès votre premier mandat, constatant que l'habitat représente 46 % des consommations énergétiques finales et 26 % des émissions de gaz à effet de serre, vous avez fait porter les efforts de la région sur ce domaine.

Nous avons lancé, depuis 2006, trois appels à projets sur les bâtiments à basse et très basse consommation d'énergie. Les deux premiers ont mis l'accent sur les bâtiments à basse consommation d'énergie. L'objectif était de démontrer qu'il est possible en Bourgogne d'atteindre dans des délais et coûts raisonnables les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par la future réglementation thermique 2012. Le troisième appel a mis l'accent sur les bâtiments à très basse consommation d'énergie et ceux à énergie positive, en vue de préfigurer les bâtiments à énergie nulle qui devraient être obligatoires à partir de 2020 en France. Dans ce dernier appel, nous avons intégré pour la première fois en France les questions sur l'électricité et l'énergie grise. Ce sont aujourd'hui plus de 250 bâtiments qui sont réalisés, en cours de conception ou en chantier, pour

plus de 1 100 logements, 80 bâtiments tertiaires pour une surface de 175 000 m². Plus de la moitié des bâtiments seront au standard passif et préfigureront la réglementation thermique de 2020, faisant de la Bourgogne un des plus grands laboratoires publics de ces types de construction. Ces appels à projets mobilisent aujourd'hui en Bourgogne plus de 100 architectes et bureaux d'études, et plusieurs centaines d'entreprises du bâtiment qui se forment ainsi à leurs côtés. Comme vous le soulignez dans la démarche "La Vi(II)e meilleure", le gisement d'économie d'énergie réside dans le bâti existant et la Région Bourgogne fait maintenant porter les efforts sur cette cible.

Vous savez combien la maîtrise d'œuvre architecturale est essentielle pour réussir la requalification thermique du patrimoine bâti.

La région étant la collectivité en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, quels sont les moyens et méthodes que vous avez mis en œuvre de manière concertée avec les syndicats en ce domaine ?

Même s'il s'agit plus d'un accompagnement que d'une formation, nous avons organisé plusieurs journées d'information, associant ces prescripteurs-concepteurs que sont naturellement les architectes. Les séances ont fait salle comble. Elles étaient prolongées par l'accompagnement des projets en cours d'études. Reste à aller plus loin, notamment en direction des entreprises de construction, pour garantir la qualité de la mise en œuvre des projets à basse consommation d'énergie.

Pour susciter une offre locative en milieu rural exigeant une analyse préalable des enjeux architecturaux et urbains et une démarche éco-responsable (réhabilitation de bâtiments anciens, construction en "dents creuses", etc.), la Région apporte un appui technique et financier aux diverses phases du processus

d'études et de réalisation. Quelles sont les améliorations que vous comptez apporter à ce dispositif ?

Nous avons complété l'éventail par le dispositif "Village Avenir" qui permet aux communes de moins de 3 500 habitants de maintenir ou développer l'offre de logement locatif, tout en valorisant leur patrimoine bâti et en maîtrisant leur étalement. Il s'articule autour de trois points : la réhabilitation de logements locatifs publics, la construction de logements locatifs publics en centre-bourg, l'extension maîtrisée des bourgs à travers la construction d'habitat groupé. Il s'agit de renforcer la cohésion sociale en offrant à chacun un logement, quel que soit son niveau de revenu, tout en construisant un patrimoine faisant appel à une éco-conception et à une éco-construction, en s'appuyant sur les architectes pour analyser, concevoir et maîtriser la réalisation des projets. Tout cela devrait aboutir à un ECOPASS, en s'inspirant de l'expérience de l'Autriche.

La démarche "La Vi(II)e Meilleure", initiée et conduite par l'Unfsa au plan national en partenariat avec l'ADEME vous a été présentée. Elle a vocation à être appliquée en région avec le soutien des collectivités territoriales. Est-elle en mesure d'influer sur un partenariat entre les architectes et le Conseil régional ?

Je souhaite que nous puissions accompagner l'initiative féconde de l'Unfsa en Bourgogne afin que les habitants et usagers de notre région puissent s'impliquer collectivement aux côtés des architectes dans les projets qui les concernent directement. Qu'ils contribuent ainsi de manière pragmatique et cohérente à la réduction de la production de gaz à effets de serre comme de la précarité énergétique. ■

Propos recueillis par Gilles Garby, membre du Syndicat des architectes de Bourgogne et du Conseil national de l'Unfsa



© Philippe Maupert

▲ François Patriat, président du Conseil régional de Bourgogne

Le Syndicat des architectes de Bourgogne

Le syndicat accueille tous les architectes de Bourgogne, pourvu qu'ils admettent comme essentiels les principes d'indépendance et de responsabilité dans l'exercice des fonctions de l'architecte.



▲ Jean-Marc Desmaris

Pour toutes les matières de compétence syndicale, le syndicat représente la profession au plan local ; il assure également la représentation de ses adhérents et plus largement de la profession au plan national et international à travers les instances de l'Unsa.

Il représente les architectes de Bourgogne auprès des pouvoirs publics, des organisations professionnelles et des instances paritaires.

Soulignons la forte implication de syndiqués représentant les employeurs au sein de la Convention Collective (médiation entre employeurs et salariés, vote de la valeur du point, formation professionnelle des salariés, etc.). À ce niveau, la convergence des positions des deux syndicats d'employeurs (Syndicat des architectes de Bourgogne et Syndicat de l'Architecture) est à relever.

Le syndicat défend les intérêts professionnels et moraux de ses membres et utilise tous les moyens mis par la loi à sa disposition pour assurer, non seulement la défense de ses membres, mais aussi la formation, l'information et la promotion

Le Prix du Projet
Citoyen 2002
a récompensé
la communauté
Emmaüs
de Norges-la-Ville
(près de Dijon)
et notre confrère
Toussaint Boué.



des architectes : il met au service de la profession des architectes de Bourgogne, les informations et les outils relevant du domaine de la construction, de l'environnement et du cadre de vie, intéressant, directement la profession d'architecte et sa promotion.

Jean-Marc Desmaris, récemment élu à la présidence du syndicat régional, témoigne du rajeunissement et d'un renouvellement des effectifs. Une évolution qui a permis de confirmer l'implication des plus anciens au conseil national de l'Unsa : Patrice Bailly, Dominique Jouffroy et Gilles Garby.

Les membres du nouveau Bureau Bourgogne sont :

- président : Jean-Marc Desmaris (Dijon – 21)
- vice-présidents : Éric Guldemann (Chenove – 21), Jean-Pierre Bosquet (Auxerre – 89)
- trésorier : Simon Buri (Sombornon – 21)
- secrétaire général : Dominique Jouffroy (Dijon – 21)
- secrétaire adjoint : Gérard Baroin (Dijon – 21)

Il s'agit des communes de Couchey et de Bellefond avec lesquelles l'Unsa est en cours de conventionnement dans les buts suivants :

- mutualiser le coût des travaux à réaliser et de la matière grise afférente, à une échelle économique plus pertinente ;
- regrouper les opérations individuelles interdépendantes potentielles et ainsi augmenter rapidement le nombre des opérations réalisables ;
- garantir l'obtention de performances effectives par la maîtrise groupée, visant à terme un objectif de bâtiment basse consommation (type label BBC-Rénovation Effinergie) ;
- permettre de croiser les problématiques villageoises et les autres enjeux de société, avec les thématiques directes du Grenelle, de façon pertinente, adaptée au désir réel des gens, et créative ;



L'initiative La Vi[[ll]e Meilleure se met en place en Bourgogne

Le Syndicat des Architectes de Bourgogne a décidé de conduire les premières opérations dans des communes rurales situées dans la proche périphérie de Dijon.

- améliorer les délais de réalisation des objectifs du Grenelle et de la région Bourgogne.

Cette opération est l'occasion pour les architectes de découvrir de nouveaux modes d'action et de se faire connaître à travers une démarche éco-citoyenne. ■

“L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure”



RÉGION Bourgogne

L'Unsfa et l'équipe de *Passion Architecture* remercient les architectes ayant participé à ce cahier dédié à la région Bourgogne :

Éric Liégeois (6) ; Hervé Cazelles (2, 19) ;
 MC2 Architectes : Marie-Claire Gilet Chevillotte et Mathieu Chevillotte (26) ;
 ABW Warnant Architecte-urbaniste (28) ;
 SARL Tabbagh_Werner architectes dplg :
 Luc Tabbagh et Isabelle Lapouge-Werner (3, 22) ; VIA architectes : Christophe Dromery, Xavier Faure-Istria, Benoît Fort, Serge Pétré-Souchet (9) ; Atelier Architecture Urbanisme Paysage, Pascale Bas, Sergio Mosca (7, 17) ; Atelier d'architecture ARKEDIF : Ericq Valvin (15) ; Jean Pierre Bosquet et Benoît Bazerolles (10) ; Cyril Brulé, architecte dplg (8) ; EDL 21 : Christèle Perrier, architecte dplg (16) ; CITÉ SITE Sarl d'architecture et d'urbanisme : Dominique Jouffroy et Philippe Saunier, architectes urbanistes (11, 18) ; Michel Dusolle, architecte dplg (1, 23) ; Baobab Architecture : Éric Guldemann (5, 20) ; Jacques Chambaud (13, 27) ; F. Brandon Architecte & Associés : François Brandon (14, 21) ; Christian de Crépy & Raphaël Fromion (4, 25) ; Topoiein Studio Atelier d'architecture et d'urbanisme : Agnès et Pierre-Étienne James (12, 24)

ABW WARNANT ARCHITECTE-URBANISTE

Patrice Warnant

Nevers (58)



1) Création d'un nouveau gymnase et d'une salle annexe au Lycée Pierre Gilles de Gennes, Cosne-sur-Loire (58). Surface : 1 984 m² – Maître d'ouvrage : Conseil régional de Bourgogne – 2009

2 et 3) Centre d'interprétation du Toueur "Ampère V", Saint-Léger des Vignes (58) : rénovation de la maison cantonnière se situant au point zéro du Canal du Nivernais en Centre d'interprétation dédié au Bateau "Ampère V", création d'un belvédère, revalorisation et mise en valeur du bateau et de ses abords. Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais



ATELIER D'ARCHITECTURE ARKEDIF

Nevers (58)



Construction d'un groupe scolaire à Saint-Éloi (58) : 3 axes forts organisent les 3 phases du projet : le restaurant scolaire (1999-2000), l'école maternelle (2000-2001) et l'école primaire (2008-2009). Maître d'ouvrage : commune de Saint-Éloi.



CITÉ SITE
SARL D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
 Dominique Jouffroy et Philippe Saunier,
 architectes urbanistes
 Dijon (21)



© Cité Site



© Cité Site

Création de la salle événementiel d'Auxonne (21)
 La Ville d'Auxonne a décidé, avec l'aide du Conseil Régional de Bourgogne, de reconvertir l'ancienne salle des fêtes de 1957 en une véritable salle événementielle capable d'accueillir des spectacles de qualité et de maintenir l'accueil des activités traditionnelles et associatives de pays.



© Bernard Metzger

CHAMBAUD ARCHITECTES
 Jacques Chambaud
 Mâcon (71)

Construction du Gymnase du Lycée René Cassin à Mâcon (71) :
 gymnase de 970 m², salle d'escalade et locaux annexes.
 Maître d'ouvrage : Conseil régional de Bourgogne.



1



2

1) Extérieur salle de sport et salle d'escalade
2) Détail extérieur salle d'escalade



3

3) Intérieur salle d'escalade
4) Patio de nuit



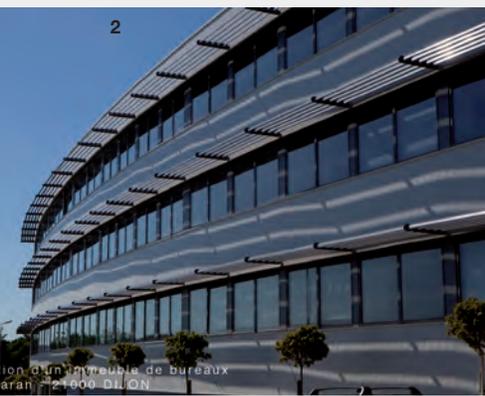
4

FRANÇOIS BRANDON ARCHITECTES & ASSOCIÉS

Dijon (21)



© Pierre Combier



Construction d'un immeuble de bureaux
à Dijon - 21000 - DILON

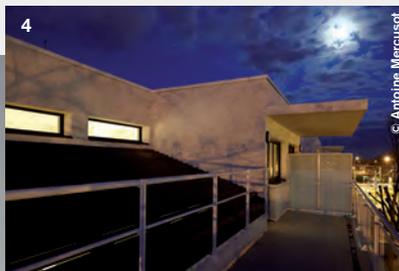
© Pierre Combier

1 et 2) Construction d'un immeuble de bureaux (R+3) Le Katamaran – ZAC Valmy à Dijon (21) – Pyramide d'or 2008 / Prix de l'immobilier d'entreprise Maître d'ouvrage : SA Cofipari Voisin Promotion



© Antoine Mercusot

Construction de la Résidence La Porte Verte
21000 DIJON



© Antoine Mercusot

3 et 4) Construction de la résidence La Porte Verte à Dijon (21) : programme de logements locatifs libres à faible consommation énergétique – projet de requalification ANRU. Maître d'ouvrage : Foncière Logement

JEAN-PIERRE BOSQUET ET BENOÎT BAZEROLLES

Auxerre (89)



1 et 2) Première maison positive de Bourgogne, Parly (89) : lauréat de l'appel à projets de la région Bourgogne 2008, niveau 3, positif. Maîtrise d'ouvrage privée.

3) Lycée Catherine & Raymond Janot, Sens (89) : ERP – Rénovation de la salle des professeurs. Maître d'ouvrage : Conseil régional de Bourgogne





TX Arca, ciment
autonettoyant, embellit
votre quotidien en
préservant l'esthétique
des façades.

Rénocal
ACTIVE



TX Rénocal, chaux dépolluante
formulée pour enduit de
parement minéral



TX Aria, ciment dépolluant,
participe à l'amélioration
de la qualité de l'air.

Votre cadre de vie est aussi le nôtre



Ciments Calcia
Italcementi Group

Les Technodes - BP 01
F-78931 Guerville Cedex
Tél. 01 34 77 78 00
Fax : 01 34 77 79 06

www.ciments-calcia.fr

L'architecture au quotidien Architecture en milieu agricole

Interview de Justine Knochel (NKS Architecture)

Le 17 janvier dernier, au Conseil général du Bas-Rhin, Alsace Qualité Environnement a décerné à l'agence NKS Architecture et à Agrivalor Energie – dans le cadre du Palmarès des Rubans Verts de la qualité environnementale 2009 / 2010 – le prix de l'Innovation pour la construction d'une unité de biométhanisation à Ribeauvillé (67).



Régis Mury, architecte et président de AQE ; Justine Knochel, NKS Architecture, et Philippe Meinrad, Agrivalor Energie

des bio-déchets tout en offrant une alternative énergétique de proximité. De nombreux pays d'Europe, dont l'Allemagne et la Suisse, ont déjà opté pour la biométhanisation. **L'installation d'Agrivalor Energie à Ribeauvillé est une première en Alsace.** Elle contribuera à soutenir les efforts de toute une région qui s'engage dans le développement durable et les énergies propres.

Ensuite parce que ce projet est fédérateur d'un point de vue social et culturel...

Ce projet a également permis de rassembler autour d'une démarche environnementale forte et engagée... Ce qui n'était pas chose gagnée d'avance au démarrage des études ! En effet, un tel projet, en raison de son fonctionnement et des ressources utilisées et / ou produites (gaz...), de sa dimension architecturale et visuelle, des nuisances éventuelles qu'il risque de provoquer, des peurs qu'il engendre, a suscité de multiples réactions et questionnements.

Pour cela de nombreuses actions, obligatoires ou non, ont été menées afin de communiquer au mieux sur le projet, de l'expliquer aux riverains, aux élus, aux collectivités locales...

Les actions ont été les suivantes :

- modification du PLU et enquête publique,
- dépôt du dossier ICPE (installations classées pour l'environnement) et enquête publique,

L'architecte **Justine Knochel**, également présidente de l'Union des Architectes d'Alsace, associée au bureau d'études OTE ingénierie, a renouvelé l'expression architecturale du hangar agricole et modelé le paysage environnant l'installation construite en plein milieu d'un champ alsacien.

Pourquoi avoir répondu à un tel projet ?

Tout d'abord parce que ce projet représente un réel bilan positif d'un point de vue énergétique et environnemental... René Van der Meijden, Philippe Meinrad et Noël Adam, les trois agriculteurs alsaciens regroupés au sein d'**Agrivalor Energie SAS** et porteurs de ce projet aussi ambitieux qu'innovant, se sont réellement engagés pour produire l'énergie de demain à Ribeauvillé.

Ils ont eu l'idée d'un projet de construction et de son exploitation, sur le site de la Ferme de l'Hirondelle, d'une unité de bio-méthanisation qui produira de l'électricité et de la chaleur à partir du biogaz issu du traitement de déchets organiques.

L'installation produira 4 205 000 m³ de biogaz par an, à partir des déchets de la ferme de l'Hirondelle située à proximité et de sa fromagerie, de biomasse agricole et viticole et de bio-déchets issus de la restauration, des collectivités et des entreprises. Elle permettra aussi de limiter les contraintes d'épandage du lisier de la ferme en produisant, en substitution des engrais chimiques, un engrais organique de qualité.

Elle générera 20 880 MWh d'énergies renouvelables par an (10 000 MWh électriques et 10 880 MWh thermiques), soit l'équivalent en besoins d'électricité de 2 860 ménages et en chaleur de 270 ménages. L'énergie électrique fournira le réseau EDF et la chaleur sera utilisée pour plus de 65 % par le Centre de Balnéoludisme et de l'hôtel voisins, exploités par le groupe Lucien Barrière. **Son bilan environnemental est excellent : elle produira six fois plus d'énergie qu'elle n'en consommera et évitera le rejet de 5 240 tonnes de CO₂ par an.**

Agrivalor Energie apporte ainsi une solution écologique de valorisation

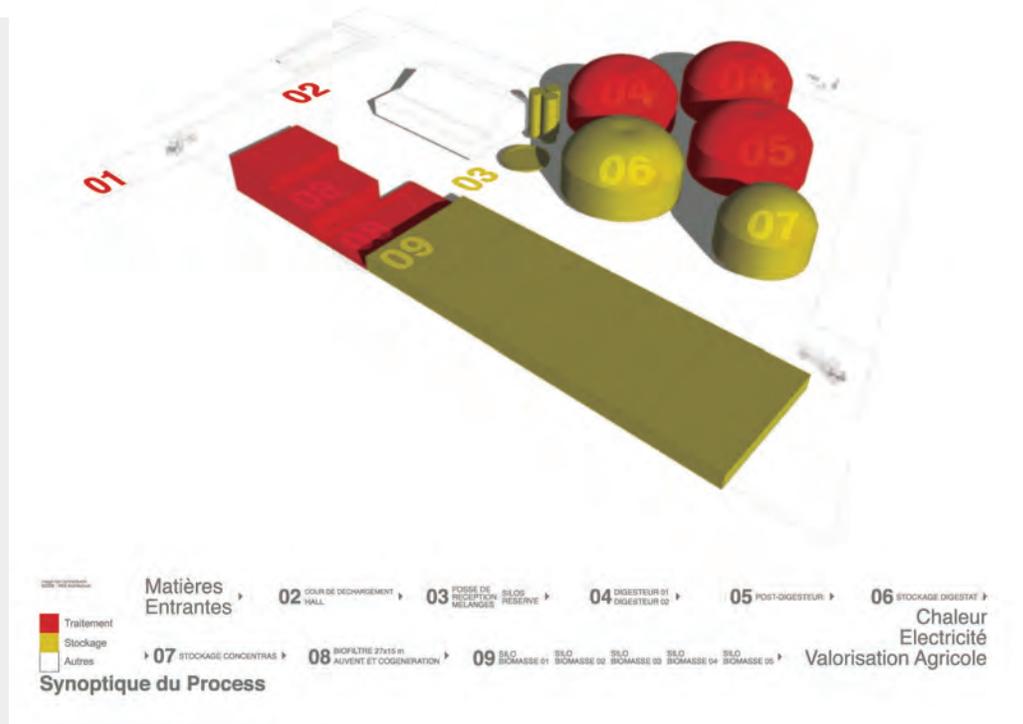


- réunion de concertation avec les élus ainsi qu'avec l'architecte conseil et la paysagiste conseil, tous deux mandatés par le préfet,
 - réunion de présentation aux riverains.
- Au final, les élus sont fiers de porter un projet innovant, les riverains sont rassurés sur les incidences sur leur environnement proche (aucune odeur, aucun bruit), l'intégration dans le site a été validée entre notre agence d'architecture et les experts mandatés par le Préfet (matériaux bruts et durables : béton et bois, aspect agricole conservé tout en assumant une architecture simple, adaptée et contemporaine)...

Notons aussi que la démarche environnementale a été volontairement poussée de façon à ce que les ressources nécessaires au fonctionnement de l'unité de bio-méthanisation (déchets agro-alimentaires, lisier de vaches et biomasse) proviennent des alentours et de la région. Il sera par exemple possible aux haras de venir déposer leurs déchets animaux, aux viticulteurs de livrer certains de leur déchets liés à leur exploitation... L'accent est donc mis sur la provenance et sur les acteurs locaux dont le rôle et l'engagement seront primordiaux pour le bon fonctionnement de l'unité.

Pouvez-vous nous décrire succinctement le projet de l'Unité de biométhanisation de Ribeauvillé ?

L'ensemble du projet s'articule autour des points principaux suivants : la **création d'une nouvelle voie d'accès** entre le projet de construction de l'unité de méthanisation et la RD 106 (Route de Guémar), la **création de l'ensemble bâti** et clôturé, relatif à l'unité de méthanisation (composé du hall de réception des déchets, d'un bâtiment administratif contigu au hall, d'un bâtiment de cogénération, d'un biofiltre permettant le traitement pour la purification de l'air du hall, les espaces de stockage de biomasse en silos et les cuves appelées digesteur, post-digesteur et stockage) et le **réaménagement des espaces extérieurs et paysagés**, que ce soit à proximité du hall ou le long de la voie romaine contiguë au projet et ce sur une profondeur de 20 mètres minimum (distance imposée). Mais le vrai challenge a été de convaincre les Architectes du Patrimoine,



mandatés par le préfet, pour une intégration réfléchie du projet dans le paysage alsacien, tout en conservant une image actuelle et en respectant les contraintes techniques.

À l'échelle du territoire, les matériaux et les teintes des cuves ont été pensées de façon à réduire au minimum l'impact visuel qu'elles peuvent représenter. Le dessin des bassins de rétention a été travaillé de façon aléatoire afin de les faire ressembler aux étangs naturels existants à proximité. À l'échelle des bâtiments, le hall de réception a été conçu comme un

hangar agricole... mais revisité 2011 ! Les matériaux utilisés sont ceux que l'on trouve traditionnellement dans les exploitations et la construction. Ils ont été volontairement employés bruts : bois, béton et métal sont réunis et permettent, avec une image simple et épurée, de donner un caractère contemporain à l'ensemble. Architecture et Agriculture font donc bon ménage !

Une dernière précision ?
Qu'il est agréable de travailler avec des clients aussi motivés que motivants ! ■

EN BREF...

Qu'est-ce que le Ruban Vert de la Qualité Environnementale ?

Alsace Qualité Environnement, avec le soutien de ses nombreux partenaires, organise pour la sixième année consécutive le Ruban Vert de la Qualité Environnementale. Ce palmarès vise à promouvoir, à travers des exemples concrets de projets et réalisations, la qualité environnementale dans le bâtiment, la construction et l'urbanisme. L'objectif est de récompenser les professionnels et les particuliers pour leur talent, leur esprit innovant, leur engagement pour le respect de l'environnement, la santé et pour l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Une exposition itinérante est réalisée sur les projets lauréats. L'idée est de sensibiliser et d'informer le public

sur les savoir-faire, les projets exemplaires, les innovations qui intègrent la démarche Qualité Environnementale de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Objet du palmarès 2009-2010

Un appel à projets a été lancé fin novembre 2009 pour la catégorie principale des bâtiments tertiaires, **industriels et agricoles**, et un autre appel à projets a été lancé en juillet 2010 pour la catégorie équipements publics et urbanisme. S'y ajoutent comme chaque année, les initiatives innovantes dans le processus constructif en Europe ainsi que l'habitat individuel et le petit tertiaire en Alsace. Le palmarès 2008 avait récompensé les projets et réalisations dans le domaine de l'habitat.

Les négociations sur la dépendance :

l'action de l'Unsa

L'Unsa est partie prenante dans l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) et, à ce titre, a été appelée à participer aux travaux préparatoires de la commission du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), chargée par le Gouvernement d'une réflexion sur la dépendance.

Nous avons démontré l'importance de la pluralité des acteurs impactés par la dépendance. Notre profession se trouve engagée au même titre que les professionnels de santé ou du médico-social.

Les dernières prévisions financières en vue de la réforme sont disponibles. À leur lecture, la charge financière anticipée paraît non négligeable, mais absorbable. Le tout représenterait actuellement 0,27 point de PIB pour la part publique et 0,10 point pour la part privée.

Pour répondre à la problématique du financement de la dépendance, il faut rappeler ce qui est actuellement pris en charge par les différents acteurs du système de protection sociale afin d'étudier ce qu'il reste à financer, et le nombre de bénéficiaires potentiels que cela concerne, ce qui implique une nouvelle approche de collecte ou de répartition de cette collecte.

À ce jour et d'une façon évidemment non exhaustive : la santé avec les frais médicaux (médecins, médicaments, hospitalisation...) et l'aide à la vie avec toutes ses variables (logement, maison de retraite, aide à domicile, accompagnement social, etc.). Dès que l'on énonce ces deux secteurs, la première réaction est un constat que ces éléments sont déjà pris en charge, certainement de manière incomplète, mais aussi d'une coordination difficile à appréhender.

Cela permet de justifier politiquement une réflexion sur un mode de financement, soit total dans un nouveau dispositif permettant d'exonérer l'État de charges lui incombant, soit complémentaire pour alléger les charges actuelles de l'État.

Il est également indispensable de se questionner sur la typologie de ces financements. Aujourd'hui la tendance des assurances "privées" s'oriente sur un système de rente mensuelle. Principe fonctionnel proche de la gestion des por-

tefeuilles d'assurance vie où la gestion actuarielle est obscure pour quasiment la totalité des souscripteurs. Mais c'est un marché porteur pour ses assureurs.

Certains grands acteurs de ce secteur (AXA, CNP) ont des avis divergents sur le caractère obligatoire ou non de cette assurance. Dispositif qui, a priori, déplaît à la majorité des Français (sondage CSA : seulement 49 % des Français âgés de 45 à 75 ans se disent préoccupés par la perte d'autonomie).

La tendance des "mutuelles" s'oriente davantage sur la prise en charge du service rendu, certes plus délicate à gérer, mais plus proche de la personne et qui relèverait de dispositifs assez proche des complémentaires "santé".

L'Unsa soutient une proposition indissociable de son contexte :

1. Le financement des frais médicaux sans modification du système actuel : assurance maladie et complémentaire santé (CMU pour les plus démunis).
2. L'aide à la vie serait coordonnée par un organisme unique composé des acteurs concernés et des professionnels de la santé qui regrouperait les aides financières de base actuelles, qui déterminerait collégialement le niveau de dépendance et le niveau de ces aides. Cet organisme déléguerait un correspondant coordonnateur de ce suivi.
3. L'assurance complémentaire qui permettrait d'aller au-delà du minimum indispensable de qualité de vie. Cette hypothèse permet de ne pas modifier le financement des frais médicaux, car la mutualisation de l'Assurance Maladie est conservée entre les "jeunes" et les "plus âgés".

L'aide à la vie nécessite obligatoirement un financement complémentaire, car il regroupe des services à la personne relevant de l'obligation sociale de l'État financée par l'impôt et les contributions sociales sur les revenus, et aussi des frais

de vie courants relevant des salaires ou des retraites.

Malheureusement, cette aide à la vie standard est déjà difficile à assurer pour la personne âgée "valide", mais sa charge est d'autant plus lourde en fonction de la dépendance.

Les retraites ne doivent pas rester les seuls éléments du financement personnel. Pour éviter les inégalités, une réserve plafonnée doit être prise sur les biens de la personne assujettie. Cette réserve étant prélevée soit à la cession du bien, soit lors du règlement de la succession. Ce prélèvement permettant de s'exonérer des obligations "alimentaires" des descendants.

Le financement complémentaire de base, sous condition d'amélioration des conditions actuelles, pourrait se faire sur une cotisation généralisée sur les revenus, parfaitement identifiée ce qui devrait permettre une traçabilité afin d'éviter la perte d'affectation, comme la vignette auto devait financer les retraites. L'assurance complémentaire étant destinée, en fonction des choix personnels, à de la prévoyance d'amélioration.

L'Unsa soutient l'importance d'une prévention générale et motivante pour l'ensemble de nos concitoyens. Pour notre profession, les contraintes spatiales dues au vieillissement doivent être admises avant que l'on ne devienne dépendant.

L'intérêt du consommateur est d'avoir un projet réfléchi et un professionnel pour l'aider à contrôler que les entreprises réalisent correctement les travaux et que celles-ci soient qualifiées pour la spécialité qu'elles prétendent mettre en œuvre. ■

Jean-Michel Dresse,
architecte DPLG,
membre de la
commission sociale
de l'Unsa



Pourquoi cette journée ?

L'objectif de la journée était double :

- informer nos confrères des travaux en cours au sein de la Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective (CPNNC) et notamment, concernant le projet de révision de la convention collective, afin de leur permettre de mieux anticiper l'avenir ;
- dialoguer au sein d'un groupe plus large que notre Commission sociale, afin d'enrichir notre réflexion, arrêter des positions concertées au sein de notre syndicat et renforcer la légitimité de notre mandat pour les négociations à venir.

Le processus de révision de la convention collective nationale

Notre CCN doit être adaptée¹ pour intégrer des dispositions rendues obligatoires par le Code du travail ainsi que des accords issus de la négociation collective depuis sa signature en 2003. Elle doit également faire l'objet d'une relecture de la grille de classification professionnelle. Débuté en 2008, le travail s'effectue d'abord au sein d'une sous-commission paritaire comprenant deux représentants du collège employeurs et deux représentants du collège salariés. Celle-ci balaie l'ensemble des articles de la CCN, effectue toutes les propositions de mise à jour et ouvre le débat sur des évolutions souhaitées par l'un ou l'autre des collèges du fait de l'évolution juridique et sociale de notre profession.

À l'issue de son rapport, la sous-commission présente ses conclusions à la CPNNC réunie en assemblée plénière, pour statuer sur les évolutions proposées et débattre sur les sujets qui ne font pas consensus.

La validité d'un accord paritaire

Pour être valide, un accord paritaire doit être signé par au moins un syndicat représentatif de chaque collège. À titre d'exemple, il suffit qu'un accord paritaire

soit signé seulement par le Syndicat de l'Architecture et un syndicat de salariés pour qu'il soit valide. Cela permet de mesurer la difficulté de la négociation collective lorsqu'on connaît les différends qui peuvent opposer l'Unsa et le Syndicat de l'Architecture.

Le Code du travail stipule que le consensus n'est pas obligatoire, mais que la négociation doit être "loyale et sérieuse". Un syndicat patronal peut néanmoins s'opposer à l'extension d'un accord qu'il n'aurait pas signé, ce qui oblige le Ministre chargé du travail à motiver une éventuelle décision d'extension.

Rappelons que le Code du travail a changé en ce qui concerne la représentativité des syndicats de salariés², mais qu'il n'existe toujours pas de texte précisant la représentativité des syndicats d'employeurs. Aujourd'hui le Ministère considère l'Unsa et le Syndicat de l'Architecture comme représentatifs du collège employeurs et nous attendons les réformes sur la représentativité patronale à venir. Il serait donc préférable d'obtenir un consensus au sein de notre collège. Ce n'est pas le cas.

Les enjeux de la réforme de la convention collective

Ils sont de différentes natures, ils concernent notamment : le champ de la convention collective, les accords d'entreprise et l'organisation du temps de travail, la position des nouveaux diplômés dans la grille de salaires... Tous ces points ont des répercussions importantes sur l'équilibre économique de nos entreprises et notre exercice professionnel.

Les échanges du séminaire

Le champ d'application de la convention collective a fait l'objet de débats importants. Le Syndicat de l'Architecture est favorable à l'ouverture de notre convention collective à d'autres professions "connexes" du cadre de vie, considérant que nous pourrions former une branche professionnelle plus importante qui pèserait davantage. Pour l'Unsa, au contraire,

étendre notre convention à des professions dont certaines sont dépourvues de réglementation telles que les paysagistes, urbanistes ou architectes d'intérieur, qui par ailleurs n'en ont pas fait la demande, ne nous renforcera aucunement, et sera un pas de plus vers la négation de la spécificité de notre profession. Révisons notre convention en adéquation avec l'évolution de notre profession plutôt que de nous disperser. Les échanges se sont notamment poursuivis sur la grille de classification.

Les conclusions du séminaire

- **Informer** : nous demanderons la tenue, dès la signature de l'accord sur la révision de la CCN, de réunions d'informations dans toutes les régions et la diffusion d'une plaquette de présentation des principales évolutions. Nous demanderons pour cette information que le financement soit assuré par les fonds d'aide au paritarisme. Ce qui permettra de s'adresser à l'ensemble des salariés et des employeurs des entreprises d'architecture.
- **Interroger** : l'Unsa adressera prochainement un questionnaire à destination des employeurs et des salariés aux entreprises d'architecture, qui portera notamment sur l'organisation du temps de travail, la mise en place d'emplois repères de la profession ou encore l'évolution des régimes de prévoyance.
- **Promouvoir** : nous proposons des positions claires dans la grille pour les nouveaux diplômés qui respectent la classification de l'Éducation nationale. Cela évitera une explosion de la grille à travers la seule donnée d'entrée des diplômés et favorisera l'émergence d'emplois repères, permettant à chacun de mieux se positionner, et d'envisager plus clairement une évolution professionnelle attachée à des savoir-faire, des expériences et des responsabilités. Nous demandons également le maintien de la notion de critères classant, qui seuls peuvent proposer un équilibre entre diplôme et emploi, afin de répondre aux demandes de la profession. ■

Jean-Louis Reny,
rapporteur du séminaire architecte

[1] Cf *Passion Architecture* n° 34 "Le chantier difficile de la mise à jour de la convention collective", pages 38-39.

[2] Cf *Passion Architecture* n°36 "La réforme de la représentativité syndicale", pages p.37.

Expression libre Dialogues dessinés

Pensées autour du livre
des 10 ans du Prix du projet citoyen



ARCHI CITOYEN – Dix années de Prix du projet citoyen, ouvrage de l'Unifa, suscite des réflexions, hypothèses et prolongements.

Ici, ces notations en fragments éclairent le lecteur qui construit lui-même sa propre vision, la seule féconde. Par ces pièces de puzzle versées au débat, tous bénéficient de l'effet de *"l'intellectuel collectif"* qu'est le syndicat.

“JE” EST UN AUTRE

Arthur Rimbaud révélait une vérité profonde. Qui suis-je hors du regard de l'autre ? Celui-ci apporte le neuf, la concertation et le dialogue, où le projet trouve sa dimension et son identité. Le dialogue et la participation nourrissent le langage des formes, le projet.

LE PROJET EN MARCHÉ

Le projet est un échange en plusieurs temps. Il est un chemin où les questions que l'on se pose façonnent la qualité finale. L'œuvre, pour que chacun s'y retrouve, répond toujours à la même invite à l'architecte :

"Fais-le comme tu le sens !"

LA DIALECTIQUE DU REGARD

En regardant, l'œil s'imprègne et cherche tout autant. Le regard est à la fois passif, il enregistre comme une plaque photographique, et actif pour chercher et décoder. Le projet esquissé au bout de la main s'épanouit des sensations du corps. La conception de l'œuvre réalise, donne corps à la sensation. Dans la concertation et l'émergence du projet, le regard est un dialogue à plusieurs sens.

LA PROJECTION

Le dessin de l'architecte est une recherche de la forme, et du sens, en répondant au dit et au non-dit.

Faire un projet appelle que l'on s'y jette corps et âme. La recherche passe par la projection de l'architecte lui-même. Sur

la planche, le dessin est symboliquement son corps, d'abord en amalgame brouillon et indécis, en chaos autorisé. Il comporte les attentes des autres et ses perceptions propres. L'ordre émerge ensuite des profondeurs du dessin gonflé de sensations. Alors, il est impérieux de retrouver figure, mettre en ordre, donner sens. En vérité, à qui parle le dessin ?

L'INTÉRÊT PUBLIC DE L'ARCHITECTURE

L'architecte donne corps au monde. Son intervention répond à la commande particulière, mais elle participe aussi du cadre de vie général. L'architecte est, par là, un médiateur social dans la Cité. L'unité du projet rassemble les attentes des uns et des autres. Le projet est citoyen ou il n'est pas d'architecture.

LE DIALOGUE

Le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le maître d'usage poursuivent un dialogue tout au long du projet et de son édification. Les idées en cours n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre, mais circulent entre l'un et l'autre. La parole, la pensée, empruntent aussi d'autres chemins, d'autres regards, outils de l'indicible. Surgit alors l'imaginaire que seul le dessin saisit par la danse de la main. Avec les échanges et les validations successives, le projet s'affine.

Sans interlocuteur, l'architecte est muet.

LE PROGRAMME

Le programme de l'opération confiée à l'architecte n'est jamais complètement circonscrit. Les exigences rationnelles sont précises, mais les attentes sensibles restent incertaines. Le dialogue avec l'Habitant offre le référent de validation pour tout le dit et le non-dit. La nécessaire flexibilité est préservée pour les usages à venir.

LE PROJET CITOYEN

Le projet citoyen met en œuvre, concrètement, la *"Fraternité"* de la devise républicaine. Il redonne à l'architecte la plénitude de sa fonction.

Le projet citoyen est une rencontre agissante. Il ne vise pas une *"bonté d'âme"* en auto-gratification, une démarche charitable. Il constitue l'alchimie indispensable à la création de l'édifice, en donnant corps au projet, dialogue construit. Sa démarche s'attache plus au chemin de la recherche qu'au résultat abouti. Elle revendique une méthodologie.

Si le dialogue s'étiole, les trois partenaires, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le maître d'usage, sont condamnés à rester cois, célibataires mêmes.

LE DURABLE

La Haute Qualité Environnementale, les concertations des "Grenelles" et le Développement Durable marquent aujourd'hui un effet de parcimonie sociale. La prise en compte des énergies renouvelables, l'isolation indispensable et le dialogue avec demain, exigent une action citoyenne à l'échelle du globe terrestre. Dans vingt ans, comment imaginer que cinq millions de foyers français ne puissent se chauffer ?

LE SYNDICAT

L'intelligence naît de l'ouverture et du dialogue. L'autre est "*Un autre moi-même, semblable et différent*", révèle Louis Aragon. À l'Unsa, les architectes grandissent ensemble de leurs différences. Ils décuplent leurs efficacités, leurs compétences et leurs horizons. Ils s'arment à la maîtrise du métier et à l'exigence de la fonction d'architecte. Au cœur de la création, la démarche du Prix du projet citoyen est au carrefour des partages des savoirs et des outils. L'engagement syndical n'est-il pas aussi une citoyenneté de travail ?

“L’architecte donne corps au monde. Son intervention répond à la commande particulière, mais elle participe aussi du cadre de vie général.”

LE GOÛT

Le goût est l'appétence à apprécier une sensation. Dans la société, le jugement de goût opère une distinction entre les citoyens. Le dialogue avec l'habitant met en évidence la palette des différences culturelles. Il y a quelques décennies, l'image de l'architecte comme "*Écrivain public de l'espace*" ouvrait à la dynamique du projet citoyen.

L'ÉCOUTE

L'écoute est attentive et bienveillante. Souvent, le besoin s'exprime en termes de modèle, de résultat préconçu. Le dialogue fait émerger l'attente ou le désir portés par ce modèle convenu et qu'il faudra libérer. Loin du "*copier-coller*", le projet assure la réponse enrichie des apports de la discussion et de la vérité du lieu.

La procédure actuelle de concours évacue le dialogue préalable avec l'utilisateur en rendant le concepteur bien solitaire dans sa recherche.

L'ÉTHIQUE

Concevoir est embrasser les exigences des autres, au-delà des impositions contractuelles et réglementaires. Écouter la parole et traduire l'attente de l'autre enrichit le projet. L'architecte emprunte ce chemin d'écoute et son passage prend du sens.

LE SENS

Les sens reçoivent le monde extérieur et les sensations issues de la vie. La vision de l'artiste est la synthèse de tous les sens. Le projet fait sens, image, dans une mise en perspective, une question en même temps qu'une réponse.

Le sensoriel apporte le sensuel, le plaisir. La sublimation des désirs dans le projet lui donne corps. Quand il a participé à sa genèse, l'habitant s'approprie l'espace enrichi de tous ces sens.

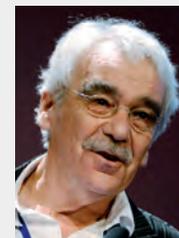
LE CHANTIER

La concertation avec l'habitant perdure sur le chantier. Madame la Directrice n'avait pas compris que sa cuisine soit si rose. Ici, l'architecte doit faire preuve de diplomatie. Instaurant la courtoisie dans les échanges, il lui est difficile d'arrêter...

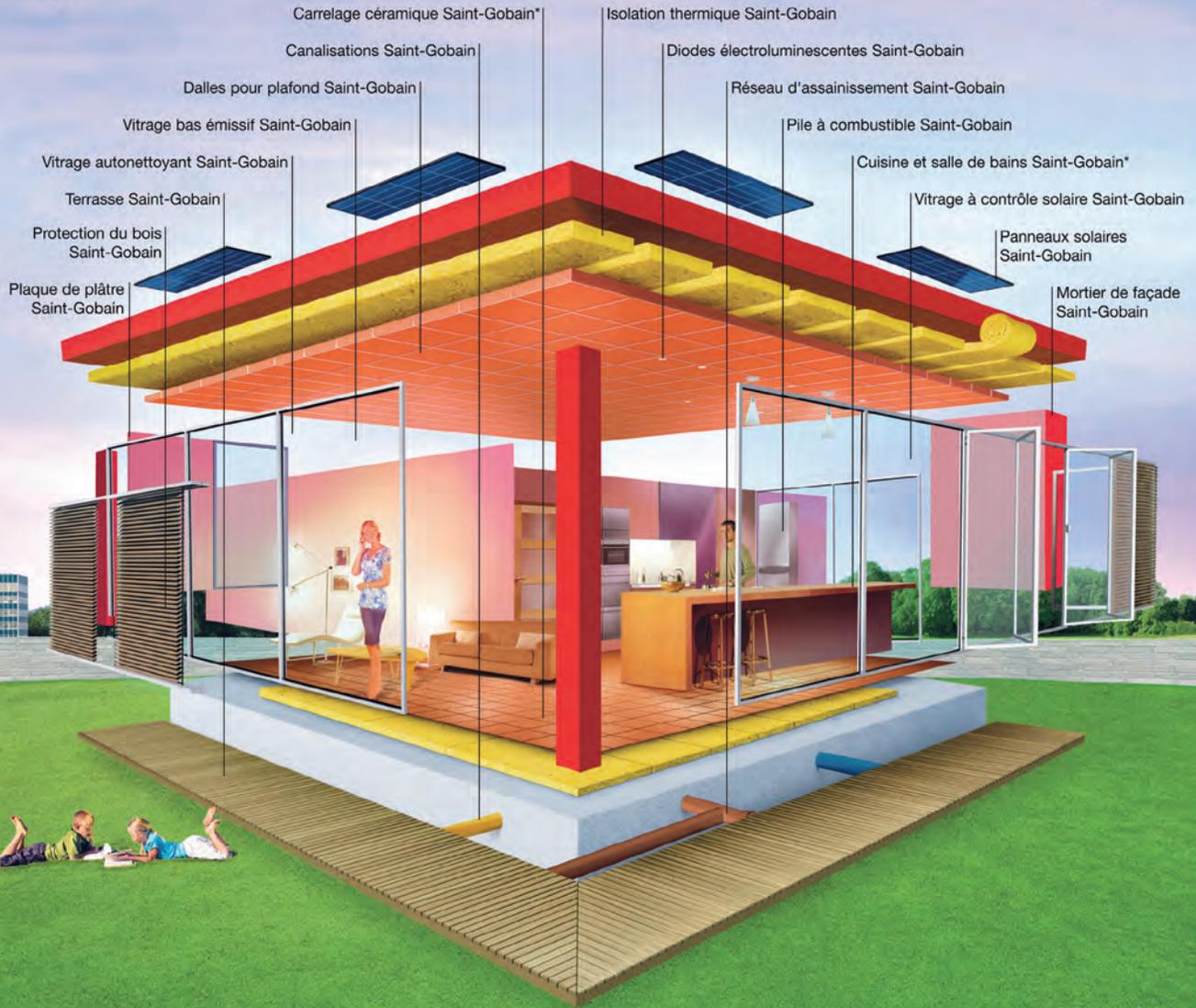
ET ALORS ?

Dans cette recherche patiente et passionnée, imaginons que le prochain projet citoyen soit le vôtre ? ■

Alain Masson,
architecte



Economies d'énergie, innovation, protection de l'environnement.



Saint-Gobain construit votre futur.

Saint-Gobain conçoit, produit et distribue des matériaux de construction destinés à la maison du futur : vitrages autonettoyants, vitrages générant de l'énergie solaire ou encore systèmes d'isolation intelligents.

Nous innovons en permanence afin de créer un cadre de vie plus confortable, plus économique et plus durable partout dans le monde. Leader dans tous nos secteurs, nous apportons des

solutions aux défis majeurs que sont les économies d'énergie et la protection de l'environnement. Quels que soient les nouveaux besoins en matière d'habitat, Saint-Gobain construit votre futur.

* Distribution uniquement


SAINT-GOBAIN

www.saint-gobain.com

« Leur expertise a donné de l'ambition à mon projet »

Gilles, ingénieur bureau d'études fluides.



GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris - Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros - RCS 444 466 511 - The Creative Factory



Accordons nos projets



Innovier en associant **gaz naturel** et **énergies renouvelables**. Mobiliser les compétences et les savoir-faire. **Optimiser la consommation énergétique** des projets de construction et de rénovation.

Les conseillers GrDF mettent toute leur expertise à votre service pour vous accompagner dans **vos réalisations**.

Contactez-nous sur
www.grdf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la!